

**Groupe Air France – KLM**

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006**

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		<i>En millions d'euros</i>	
<b>Période du 1er avril au 31 mars</b>		<b>2006</b>	<b>2005</b>
		<i>Notes</i>	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5</b>	<b>21 448</b>	<b>18 978</b>
Autres produits de l'activité		4	5
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>21 452</b>	<b>18 983</b>
Charges externes	<b>6</b>	(12 090)	(10 629)
Frais de personnel	<b>7</b>	(6 357)	(5 994)
Impôts et taxes		(228)	(225)
Amortissements	<b>8</b>	(1 656)	(1 561)
Provisions	<b>8</b>	(109)	(28)
Autres produits et charges	<b>9</b>	(76)	4
<b>Résultat d'exploitation courant</b>		<b>936</b>	<b>550</b>
Cessions de matériels aéronautiques	<b>10</b>	2	19
Écarts d'acquisition négatifs	<b>4</b>	5	1 354
Autres produits et charges non courants	<b>10</b>	512	4
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>1 455</b>	<b>1 927</b>
Coût de l'endettement financier brut		(392)	(347)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		168	125
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>11</b>	<b>(224)</b>	<b>(222)</b>
Autres produits et charges financiers	<b>11</b>	(31)	(8)
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>		<b>1 200</b>	<b>1 697</b>
Impôts	<b>12.1</b>	(256)	(133)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>944</b>	<b>1 564</b>
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(23)	73
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>921</b>	<b>1 637</b>
Résultat net des activités non poursuivies	<b>13.1</b>	-	59
<b>Résultat net</b>		<b>921</b>	<b>1 696</b>
• <b>Part du groupe <sup>(*)</sup></b>		<b>913</b>	<b>1 710</b>
• Intérêts minoritaires		8	(14)
Résultat net - part du Groupe <sup>(*)</sup> par action	<b>14.1</b>		
• non dilué		3,47	6,61
• dilué		3,25	6,60
Résultat net des activités poursuivies par action	<b>14.2</b>		
• non dilué		3,50	6,33
• dilué		3,28	6,32

<sup>(\*)</sup> Correspond au résultat attribuable aux actionnaires d'Air France - KLM SA

# BILAN CONSOLIDÉ

En millions d'euros

<b>Actif</b>		<b>31 mars 2006</b>	<b>31 mars 2005</b>
	<i>Notes</i>		
Goodwill	15	208	205
Immobilisations incorporelles	16	428	437
Immobilisations aéronautiques	17	11 017	10 394
Autres immobilisations corporelles	17	1 955	1 895
Titres mis en équivalence	19	204	577
Actifs de pensions	20	1 903	1 767
Autres actifs financiers	21	1 182	1 113
Impôts différés	12.5	7	140
Autres débiteurs	24	1 082	336
<b>Actif non courant</b>		<b>17 986</b>	<b>16 864</b>
Autres actifs financiers	21	932	654
Stocks et en-cours	22	340	382
Créances clients	23	2 518	2 272
Créances d'impôt société		1	6
Autres débiteurs	24	1 756	969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	2 946	2 047
<b>Actif courant</b>		<b>8 493</b>	<b>6 330</b>
<b>Total actif</b>		<b>26 479</b>	<b>23 194</b>

En millions d'euros

<b>Passif et capitaux propres</b>			
		<b>31 mars 2006</b>	<b>31 mars 2005</b>
	<i>Notes</i>		
Capital	26.1	2 290	2 290
Primes d'émission et de fusion	26.2	430	384
Actions d'auto-contrôle	26.3	(58)	(19)
Réserves et résultat	26.4	5 072	3 254
<b>Capitaux propres (part du Groupe) (*)</b>		<b>7 734</b>	<b>5 909</b>
Intérêts minoritaires		119	111
<b>Capitaux propres</b>		<b>7 853</b>	<b>6 020</b>
Provisions et avantages du personnel	28	1 453	1 516
Dettes financières	29	7 826	7 889
Impôts différés	12.5	839	313
Autres créditeurs	30	417	481
<b>Passif non courant</b>		<b>10 535</b>	<b>10 199</b>
Provisions	28	192	124
Dettes financières	29	1 260	1 044
Dettes fournisseurs		2 039	1 901
Titres de transport émis et non utilisés		2 062	1 656
Dettes d'impôt société		167	8
Autres créditeurs	30	2 269	1 980
Concours bancaires		102	262
<b>Passif courant</b>		<b>8 091</b>	<b>6 975</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>26 479</b>	<b>23 194</b>

(\*) Correspond aux capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Air France - KLM SA

# Groupe Air France – KLM

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto- contrôle							Capitaux propres - part du groupe (*)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
					Résultats non distribués	Réserves dérivés	Réserves sur titres disponibles à la vente	Réserves de Conversion	Autres réserves	Total			
<b>Au 1<sup>er</sup> avril 2004</b>	<b>219 780 887</b>	<b>1 868</b>	<b>261</b>	<b>(18)</b>	<b>1 277</b>	-	-	<b>(9)</b>	-	<b>1 268</b>	<b>3 379</b>	<b>87</b>	<b>3 466</b>
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	3	(1)	2
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 710	-	-	-	-	1 710	1 710	(14)	1 696
<b>Total des produits (charges) comptabilisés</b>	-	-	-	-	1 710	-	-	3	-	1 713	1 713	(15)	1 698
Augmentation de capital	49 602 631	422	346	-	-	-	-	-	-	-	768	-	768
Apport partiel d'actif	-	-	(206)	-	206	-	-	-	-	206	-	-	-
Frais relatifs à l'offre publique d'échange de titres	-	-	(17)	-	-	-	-	-	-	-	(17)	-	(17)
Offre réservée aux Salariés	-	-	-	-	69	-	-	-	-	69	69	-	69
Stock Options	-	-	-	-	6	-	-	-	-	6	6	-	6
Dividendes distribués	-	-	-	-	(17)	-	-	-	-	(17)	(17)	(1)	(18)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(1)	9	-	-	-	-	9	8	-	8
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	40
<b>Au 31 mars 2005</b>	<b>269 383 518</b>	<b>2 290</b>	<b>384</b>	<b>(19)</b>	<b>3 260</b>	-	-	<b>(6)</b>	-	<b>3 254</b>	<b>5 909</b>	<b>111</b>	<b>6 020</b>
Gain/(perte) lié à la réévaluation d'actifs immobilisés reclassés en investissements de placement	-	-	-	-	-	-	(4)	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	1 055	-	-	-	1 055	1 055	4	1 059
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	4	-	4
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	913	-	-	-	-	913	913	8	921
<b>Total des produits (charges) comptabilisés</b>	-	-	-	-	913	1 055	(4)	4	-	1 968	1 968	12	1 980
Echange Salaire Actions	-	-	-	-	(80)	-	-	-	-	(80)	(80)	-	(80)
Océane	-	-	46	-	-	-	-	-	-	-	46	-	46
Dividendes distribués	-	-	-	-	(40)	-	-	-	-	(40)	(40)	(1)	(41)
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(39)	-	-	-	-	-	-	(39)	-	(39)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Autres variations	-	-	-	-	(30)	-	-	-	-	(30)	(30)	-	(30)
<b>Au 31 mars 2006</b>	<b>269 383 518</b>	<b>2 290</b>	<b>430</b>	<b>(58)</b>	<b>4 023</b>	<b>1 055</b>	<b>(4)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>5 072</b>	<b>7 734</b>	<b>119</b>	<b>7 853</b>

(\*) Correspond aux capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Air France – KLM SA



## Groupe Air France – KLM

La variation des réserves de couverture des flux de trésorerie et de juste valeur entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 s'analyse de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Réserves dérivés</b>	<b>Réserves sur titres disponibles à la vente</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 mars 2005</b>	-	-	-
Impact de la première application des normes IAS 32 et 39 :			
Instruments dérivés	1 168	-	1 168
Titres de placement	-	(3)	(3)
Impôt différé	(397)	-	(397)
Impact des variations de l'exercice :			
Instruments dérivés	428	-	428
Titres de placement	-	(1)	(1)
Impôt différé	(144)	-	(144)
<b>Au 31 mars 2006</b>	<b>1 055</b>	<b>(4)</b>	<b>1 051</b>



# Groupe Air France – KLM

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

		<i>En millions d'euros</i>	
Période du 1er avril au 31 mars		2006	2005
	<i>Notes</i>		
Résultat net		921	1 696
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation		1 765	1 589
Dotations aux provisions financières		24	6
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(46)	(19)
Résultat sur cessions de filiales et participations		(2)	(66)
Gain sur transaction Amadeus GTD	10	(504)	-
Résultat sur instruments financiers		(6)	-
Ecart de change non réalisé		8	4
Ecarts d'acquisition négatifs		(5)	(1 354)
Résultat des sociétés en équivalence		23	(73)
Impôts différés		98	139
Autres éléments non monétaires		(182)	(143)
<b>Sous total</b>		<b>2 094</b>	<b>1 779</b>
(Augmentation) / diminution des stocks		(18)	(16)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(215)	42
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		96	313
Variation des autres débiteurs et créditeurs		699	(127)
<b>Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>2 656</b>	<b>1 991</b>
Acquisitions de filiales et participations	37	(58)	506
Investissements corporels et incorporels	18	(2 544)	(2 131)
Cessions de filiales et participations	37	35	109
Trésorerie nette reçue sur transaction Amadeus GTD		817	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		227	157
Dividendes reçus		10	25
Diminution (augmentation) nette des placements		(294)	116
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>		<b>(1 807)</b>	<b>(1 218)</b>
Émissions de nouveaux emprunts		1 410	858
Remboursements d'emprunts		(523)	(288)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(580)	(381)
Nouveaux prêts		(155)	(101)
Remboursements des prêts		97	22
Dividendes distribués		(41)	(24)
Réduction des capitaux propres		-	(33)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>		<b>208</b>	<b>53</b>
<b>Ecarts de conversion</b>		<b>2</b>	<b>(5)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>1 059</b>	<b>821</b>
Trésorerie à l'ouverture		1 785	964
Trésorerie à la clôture	37.3	2 844	1 785
Impôts sur les bénéfices payés (flux provenant de l'exploitation)		(4)	22
Intérêts payés (flux provenant des activités de financement)		364	312
Intérêts perçus (flux provenant des activités de financement)		154	123

**Groupe Air France – KLM**

**Groupe Air France – KLM**

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

## 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France - KLM » utilisé ci-après fait référence à la société anonyme régie par le droit français, hors filiales consolidées. Le terme « Groupe » fait référence à l'ensemble économique composé d' Air France – KLM et de ses filiales.

Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du Groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société Air France – KLM SA, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du Groupe Air France – KLM.

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

## 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice inclut le gain de transaction d'un montant de 504 millions d'euros avant impôt relatif à l'offre publique d'achat réalisée par la société WAM en juillet 2005 sur les titres de la société Amadeus GTD (voir note 10).

## 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. Contexte général

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers qui sont publiés à compter de l'exercice 2005-06, incluant des états financiers comparatifs consolidés pour l'exercice 2004-05, sont établis selon les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

La norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales » indique que la société doit adapter ses principes comptables aux normes et interprétations en vigueur à la date de clôture de ses premiers comptes consolidés annuels établis conformément aux normes IFRS (soit le 31 mars 2006). La norme IFRS 1 énonce également que ces principes comptables doivent être appliqués dès la date de transition aux normes IFRS (soit le 1<sup>er</sup> avril 2004) ainsi qu'à toutes les périodes présentées dans ses premiers états financiers établis conformément aux normes IFRS. Les états financiers des exercices clos aux 31 mars 2006 et 2005 ont été établis conformément aux normes IFRS en vigueur au 17 mai 2006, date à laquelle ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains aspects des normes IFRS publiées par l'IASB. Le Groupe, néanmoins, s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

La note « Passage des principes comptables français aux normes IFRS » détaille les principaux impacts sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 et les principales divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués. Cette note présente également le rapprochement entre le résultat net consolidé au 31 mars 2005 et la variation des capitaux propres consolidés entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005 selon le nouveau référentiel comptable et les principes comptables français préalablement utilisés.

Conformément à l'option offerte, les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation » relatives aux instruments financiers ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Également, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation au 1<sup>er</sup> avril 2004 la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Les effets de l'application anticipée de cette norme sont également décrits dans la note « Passage des principes comptables français aux normes IFRS » du présent document.

### **3.2. Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables en vigueur, conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principaux postes concernés sont :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés,
- les immobilisations corporelles et incorporelles,
- les immobilisations financières,
- les impôts différés actifs,
- les provisions.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

### **3.3. Méthodes de consolidation**

#### *3.3.1. Filiales*

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

#### *3.3.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises*

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin, ajustée des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Des changements de valeurs comptables peuvent être comptabilisés dans la situation nette de la société mise en équivalence sans néanmoins affecter son compte de résultat. La quote-part de ces changements est reconnue directement dans les capitaux propres du Groupe.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre.

### *3.3.3 Retraitements de consolidation*

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...). Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés, seulement dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs d'une perte de valeur.

### *3.3.4 Date de clôture*

A l'exception de quelques filiales et participations qui clôturent au 31 décembre, toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 mars.

## **3.4. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères**

### *3.4.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères*

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- A l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- l'écart de conversion en résultant est porté au poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les goodwill sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture.

### *3.4.2. Conversion des opérations en devises*

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit au paragraphe 3.10. « Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers »

### **3.5. Regroupements d'entreprises**

#### *3.5.1. Regroupements antérieurs à la date de première adoption des normes IFRS (avant le 1<sup>er</sup> avril 2004)*

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er avril 2004 (Air Inter, UTA essentiellement) n'ont pas fait l'objet de retraitements prévus par la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises ayant eu lieu antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 2004 sont comptabilisés conformément aux normes françaises. En normes françaises, certains actifs et passifs acquis n'étaient pas valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Par ailleurs, dans le cas d'une acquisition par lots, les justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris étaient évaluées lors de l'acquisition du premier lot.

#### *3.5.2. Regroupements postérieurs au 1er avril 2004*

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. En application de cette norme, dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises, et la quote-part des capitaux propres du Groupe après évaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement reconnus en résultat.

Les actifs répondant aux dispositions de la norme IFRS 5, tels que décrits dans la note 3.22., sont comptabilisés et évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

### **3.6. Chiffre d'affaires**

Pour les opérations aériennes, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du transport, net des éventuelles remises accordées. Le transport est également le fait générateur de la comptabilisation en charges externes des commissions versées aux intermédiaires.

En conséquence, à leur date d'émission, les titres de transport tant sur le passage que sur le fret sont comptabilisés en « Titres de transport émis et non utilisés ».

Toutefois, la recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés est comptabilisée en chiffre d'affaires dès l'émission du billet par application d'un taux statistique régulièrement mis à jour.

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance tiers est évalué selon la méthode de l'avancement.

### **3.7. Programme de fidélisation**

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2005, chacun des deux sous-groupes (Air France et KLM) composant le Groupe disposait d'un programme de fidélisation propre, « Fréquence Plus » et « Flying Dutchman », permettant aux adhérents d'acquérir des « miles » au fur et à mesure de leurs voyages sur des vols Air France ou KLM et d'autres compagnies partenaires. Ces « miles » donnaient accès à divers avantages dont des voyages gratuits sur les vols des deux compagnies respectives.

Dans le cadre du rapprochement des deux compagnies, un programme commun de fidélisation « Flying Blue » a été lancé en juin 2005 et cumule les « miles » des deux programmes précédents.

La probabilité de transformation des « miles » en billets primes est estimée selon une méthode statistique dont découle un taux dit de « rédemption ».

La valeur des « miles » est estimée en fonction des conditions d'utilisation des billets gratuits. L'évaluation tient compte du coût marginal actualisé du passager transporté (catering, coût d'émission du billet...) et du coût actualisé des « miles » utilisés chez les partenaires.

Les « miles » probabilisés sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires et inscrits en dette au fur et à mesure de leur acquisition par les adhérents, au poste « Titres de transport émis et non utilisés ».

Les compagnies vendent aussi des « miles » à des sociétés partenaires participant au programme de fidélisation tels que des sociétés de carte de crédit, des chaînes hôtelières et des loueurs de voitures. Le Groupe diffère une partie de ce produit correspondant à la valeur du futur voyage, de façon cohérente avec la détermination du passif reconnu lors de la constitution des « miles ». La marge réalisée sur les ventes de « miles » est rapportée immédiatement au résultat.

### **3.8. Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles**

Le résultat d'exploitation courant inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités ordinaires du Groupe. Les éléments inhabituels définis comme des produits ou des charges non récurrents par leur fréquence, leur nature, leur montant (comme les coûts de restructuration) et de nature non financière, font partie du résultat des activités opérationnelles, mais exclus du résultat d'exploitation courant.

### **3.9. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

### **3.10. Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers**

Le Groupe applique les normes IAS 32 et IAS 39 depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

#### *3.10.1 Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants*

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

#### *3.10.2 Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés*

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres intitulée « Réserves de Juste Valeur ». Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des pertes de valeur éventuelles. En effet, en cas d'indication d'une perte de valeur de l'actif financier, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

### 3.10.3 Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments dérivés dans le but de couvrir ses expositions aux risques de taux d'intérêt, de change ou de variation des prix d'achat de carburant.

Des contrats de change à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

L'exposition au risque carburant, enfin, est couverte par des swaps ou des options sur jet fuel, gasoil ou brent.

Avant le 1<sup>er</sup> avril 2005, le groupe appliquait les principes comptables suivants :

- Des contrats de change à terme ainsi que des swaps de devises étaient utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Les gains et pertes non réalisés sur ces placements étaient différés et enregistrés en contrepartie de la valeur comptable des actifs et passifs sur des engagements fermes couverts. Les primes des contrats étaient amorties linéairement jusqu'au terme du contrat de couverture.
- Le groupe utilisait plusieurs swaps de taux d'intérêt afin de gérer son exposition au risque de taux. Les objectifs de ces swaps étaient de changer les instruments de taux fixes en taux variables ou de taux variables en taux fixes. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir était comptabilisée en charge d'intérêt ou en produit d'intérêt.
- Les primes des options sur le fuel étaient reconnues en compte de résultat sur la base des engagements. La différence entre les montants à payer et ceux à recevoir sur les swaps de fuel était comptabilisée en charge ou produit d'exploitation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 :

La majeure partie de ces instruments dérivés est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couverture sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Le mode de comptabilisation des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés. Trois classifications différentes existent :

- *Couverture de juste valeur* : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de la juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat.
- *Couverture de flux futurs* : les variations de juste valeur sont constatées en capitaux propres pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier.
- *Dérivés de transaction* : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

### 3.10.4 Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission. La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement.

### 3.10.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### 3.10.6 Dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les primes de remboursement ou d'émission éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondante à ces emprunts et amorties en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Par ailleurs, les passifs financiers documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur au titre du risque couvert, c'est-à-dire le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt. Ces variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période symétriquement aux variations de juste valeur des swaps de couverture.

## 3.11. Goodwill

Le goodwill, ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1<sup>er</sup> avril 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables français. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes internationales au 1<sup>er</sup> avril 2004, conformément à la norme IFRS 1.

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause celle-ci. Les pertes de valeur enregistrées, comme décrit dans la note 3.14., ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est dégagé lequel est immédiatement repris en résultat.

Lors de la cession d'une filiale, d'une société mise en équivalence ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

## 3.12. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit dans la note 3.14.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Fichiers clients	5 à 12 ans
Autres	Selon leur durée d'utilité

### **3.13. Immobilisations corporelles**

#### *3.13.1 Règle spécifique au bilan d'ouverture*

Dans le cadre de la première application des normes IFRS et conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a procédé à l'évaluation à la juste valeur de certains éléments de sa flotte au 1<sup>er</sup> avril 2004, et a retenu cette valorisation comme « coût présumé ».

Ce traitement permet ainsi au Groupe d'avoir l'ensemble de sa flotte à la juste valeur compte tenu de l'acquisition du groupe KLM à la même période (1<sup>er</sup> mai 2004), pour lequel la valeur de marché a été retenue dans le cadre de la valorisation du bilan d'acquisition.

Les évaluations ont été menées par des experts indépendants.

#### *3.13.2 Principes applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition ou de fabrication, diminuées des amortissements cumulés et le cas échéant des dépréciations pour pertes de valeur.

Les intérêts financiers des emprunts contractés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût historique. Dans la mesure où les acomptes sur investissements ne sont pas financés par des emprunts spécifiques, le Groupe retient le taux moyen d'intérêts des emprunts non affectés en cours à la clôture de l'exercice considéré.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés (grand entretien sur les cellules et moteurs hors pièces à durée de vie limitée).

#### *3.13.3 Immobilisations aéronautiques*

Le prix d'acquisition des immobilisations aéronautiques est libellé en devises étrangères. Il est converti au cours de règlement ou, le cas échéant, au cours de couverture qui lui est affecté. Les remises constructeurs éventuelles sont portées en diminution de la valeur immobilisée.

Les avions sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée moyenne d'utilisation estimée. Cette durée est fixée à 20 ans sans valeur résiduelle.

La norme comptable préconise de revoir chaque année la valeur résiduelle ainsi que le plan d'amortissement. Durant le cycle d'exploitation, dans le cadre de l'élaboration des plans de renouvellement de flotte, le Groupe examine si la base amortissable ou la durée d'utilité doivent être adaptées et le cas échéant, détermine si une valeur résiduelle doit être prise en compte et la durée d'utilité adaptée.

Les potentiels cellules et moteurs (hors pièces à durée de vie limitée) sont isolés du coût d'acquisition des appareils. Ils constituent des composants distincts et sont amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu.

Les pièces de rechanges aéronautiques sont inscrites en immobilisations. La durée d'amortissement varie, selon les caractéristiques techniques des pièces, de 3 à 20 ans.

#### *3.13.4 Autres immobilisations corporelles*

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 40 ans
Agencements et installations	8 à 15 ans
Simulateurs de vol	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans

### 3.13.5. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location opérationnelle, les résultats de cession font l'objet des traitements suivants :

- ils sont immédiatement reconnus en résultat lorsque l'opération est réalisée à des conditions de marché,
- ils sont étalés sur la durée résiduelle du bail lorsque l'opération est réalisée à des conditions différentes de celles du marché.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les résultats de cession sont étalés, en produits financiers, sur la durée du contrat. Les moins-values sont reconnues si un indicateur de perte de valeur apparaît sur le bien.

### 3.14. Test de valeur d'actif

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine annuellement les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur de ces actifs est susceptible d'être remise en cause. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, celui-ci est rattaché à d'autres actifs.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés étaient les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux secteurs d'activité du Groupe (cf informations sectorielles).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté aux autres actifs qui composent l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT, qui correspond à leur valeur d'utilité, est déterminée en utilisant un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe avant impôt. Il ressort à 7,4% pour l'exercice 2005-06 contre 7,5% pour l'exercice 2004-05. La valeur d'utilité est évaluée en utilisant des flux futurs de trésorerie déterminés à partir d'hypothèses budgétaires validées par la Direction sur des durées en ligne avec les durées d'utilité des actifs.

### 3.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### **3.16. Actions propres**

Les titres représentatifs du capital de la société mère détenus par le Groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

Conformément à l'option offerte, le Groupe applique les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005. Les titres auto détenus dans le cadre de l'attribution de plan d'options d'achat d'actions étaient classés, jusqu'à cette date, en valeurs mobilières de placement pour leur prix de revient. Ces titres faisaient l'objet d'une dépréciation le cas échéant. A partir du 1<sup>er</sup> avril 2005, ils sont enregistrés en diminution des capitaux propres.

### **3.17. Avantages du personnel**

Les engagements du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Les engagements sont couverts, soit par des fonds de pension ou d'assurance, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Le Groupe a utilisé l'option offerte par IFRS 1 permettant de comptabiliser le solde des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, soit au 1<sup>er</sup> avril 2004, directement en capitaux propres.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

#### *3.17.1 Particularités concernant les surplus des fonds de pension*

Les plans de retraite néerlandais doivent généralement faire l'objet d'une couverture de financement minimale (Minimum Funding Requirements « MFR »). Des questions sont apparues quant au fait que ce MFR affecte la reconnaissance du surplus des fonds de pension qui pourrait être reconnu conformément à la norme IAS 19, et donc, comment le Groupe pourrait enregistrer certains surplus des fonds de pension de KLM dans ses états financiers consolidés.

S'agissant de l'inscription au bilan de la valeur du surplus des fonds de pension, la norme IAS 19 peu précise sur ce point est sujette à interprétation.

Au regard de cette situation, notamment pour le traitement comptable de certaines sociétés du Groupe KLM, l'IFRIC, organe technique de l'IASB (International Accounting Standards Board) en charge de l'interprétation des normes a été saisi.

#### *3.17.2 Position comptable retenue pour la clôture*

Bien que l'IFRIC n'ait à ce jour pas encore rendu ses conclusions définitives, le Groupe a arrêté sa position comptable, sur la base des différentes publications émises au cours de l'exercice et en particulier, à la lecture de l'« IFRIC Update » de septembre 2005.

Il ressort de cette lecture que les surplus des fonds de pension constitués par le groupe KLM doivent être reconnus en totalité au bilan.

### **3.18. Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle**

Les coûts de restitution des cellules et des moteurs relatifs aux contrats de location opérationnelle sont provisionnés.

Lorsque le cas échéant, le potentiel de l'avion est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, l'excédent est inscrit à l'actif du bilan et amorti linéairement sur la période durant laquelle ce potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution.

### **3.19. Autres provisions**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie attendue et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

L'effet du passage du temps est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

### **3.20. Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital - Primes de remboursement d'emprunts**

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon une méthode actuarielle.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission.

### **3.21. Impôts différés**

Le Groupe comptabilise les impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporaires et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Un passif d'impôt différé est également comptabilisé sur les réserves non distribuées des entités mises en équivalence.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, ils sont comptabilisés directement en capitaux propres.

### **3.22. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité, et le cas échéant, présente ces derniers en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

### **3.23. Paiement fondé sur des actions**

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel. Les autres plans ne sont pas évalués et restent non comptabilisés. Pour le Groupe, cette dernière catégorie concerne uniquement le plan Echange Salaire Action réalisé en 1998.

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des plans.

La juste valeur des plans de stock options est déterminée selon la méthode Black and Scholes. Cette méthode permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité et dividendes attendus).

Cette juste valeur est estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues. Elle est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres répartie sur la période d'acquisition des droits. Cette charge de personnel est le cas échéant ajustée afin de tenir compte du nombre d'options réellement acquis.

## 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 4.1. Acquisition de KLM

Le 5 avril 2004, Air France a proposé une offre publique d'échange aux porteurs d'actions ordinaires KLM. La parité d'échange était de 11 actions et 10 bons d'acquisition et/ou de souscription d'actions Air France (BASA) pour 10 actions KLM d'une part, et de 11 ADS (American Depositary Shares) Air France et 10 ADW (American Depositary Warrants) Air France pour 10 ADS KLM d'autre part. En conséquence, Air France a lancé une première offre qui a pris fin le 3 mai 2004.

Conformément au droit néerlandais, Air France a décidé de lancer, dans les mêmes conditions, une offre supplémentaire qui a débuté le 4 mai 2004 et s'est achevée le 21 mai 2004.

A cette date, les porteurs d'actions KLM avaient apporté un total de 45 093 299 actions ordinaires, représentant 96,33% des actions ordinaires de KLM.

Suite à l'acquisition complémentaire d'actions après la date de clôture de l'opération, Air France devenue Air France-KLM, a porté sa participation à hauteur de 97,30% des actions ordinaires représentant 49% des droits de vote de KLM.

Compte tenu de la participation d'Air France-KLM tant en droits de vote qu'en capital et du mode de fonctionnement du Comité de management stratégique du groupe, Air France-KLM a le pouvoir de décider des axes financiers et opérationnels de KLM et, par conséquent, contrôle la société. Cette dernière est consolidée, en conséquence, par intégration globale.

KLM, en application des dispositions de la norme IFRS 3, a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

- **Prix d'acquisition**

La contrepartie versée pour l'acquisition des 96,33% des actions ordinaires de KLM par Air France est basée sur le cours de bourse de l'action Air France aux deux dates de clôture des offres d'échanges (les 3 et 21 mai 2004).

Les bons de souscription émis dans le cadre de la transaction ont également été évalués à ces deux dates. La juste valeur des bons de souscription émis a été calculée en utilisant le modèle d'évaluation de Black & Scholes. Des hypothèses ont été faites sur la volatilité attendue de l'action de l'entité issue du regroupement, le dividende attendu des sociétés regroupées au cours de la période d'exercice, la durée de vie moyenne anticipée des bons de souscription d'action et le taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les coûts supplémentaires directement liés à l'acquisition de KLM ont été intégrés au prix d'acquisition. Il s'agissait essentiellement des honoraires versés dans le cadre de missions comptables, juridiques, bancaires et d'évaluation.

Le prix d'acquisition de KLM se décompose de la façon suivante :

	<b>Actions</b>	<b>Prix (en €)</b>	<b>Contrepartie (en millions d'euros)</b>
Actions Air France - KLM émises :			
le 3 mai 2004	45 938 857	14,65	673
le 21 mai 2004	3 663 774	12,81	47
Bons de souscription d'actions émis :			
le 3 mai 2004	41 762 597	1,07	45
le 21 mai 2004	3 330 702	0,98	3
Actions acquises postérieurement à la clôture de deuxième offre le 21 mai			5
Actions privilégiées et prioritaires			15
Valorisation des actions que l'Etat néerlandais s'est engagé à céder			20
Coûts liés à la transaction			14

Le montant total des coûts liés à la transaction s'est élevé à 30 millions d'euros, dont 16 millions d'euros ont été déduits de la prime d'émission relative aux émissions d'actions.

- **Juste valeur des actifs et passifs de KLM acquis**

<b>Actifs et passifs acquis (en millions d'euros) au 30 avril 2004</b>	<b>Juste valeur telle que publiée dans les comptes au 30 septembre 2005</b>	<b>Ajustement sur les retraites</b>	<b>Juste valeur ajustée des impacts sur les retraites</b>
Goodwill	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	435	-	435
Immobilisations aéronautiques	3 549	-	3 549
Autres immobilisations corporelles	805	-	805
Titres mis en équivalence	193	-	193
Actifs de pension	959	665	1 624
Autres actifs financiers	569	-	569
Impôts différés	-	-	-
Autres débiteurs	235	(31)	204
Stocks et en-cours	206	-	206
Créances clients	720	-	720
Créances d'impôt sociétés	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	719	-	719
<b>Total actifs</b>	<b>8 390</b>	<b>634</b>	<b>9 024</b>
Provisions et avantages du personnel	319	154	473
Dettes financières	4 153	-	4 153
Autres créditeurs	920	-	920
Dettes fournisseurs	402	-	402
Titres de transport émis et non utilisés	486	-	486
Dettes d'impôt	181	165	346
<b>Total passifs</b>	<b>6 461</b>	<b>319</b>	<b>6 780</b>
Pourcentage acquis	97,30%	97,30%	97,30 %
<b>Actif net acquis</b>	<b>1 877</b>	<b>306</b>	<b>2 183</b>
Prix d'acquisition	831	-	831
<b>Ecart d'acquisition négatif</b>	<b>1 046</b>	<b>306</b>	<b>1 352</b>

La valeur comptable en normes IFRS des actifs, passifs et passifs éventuels de KLM, immédiatement avant la date d'acquisition, ne peut être présentée dans la mesure où KLM n'établissait pas ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS avant la date d'acquisition. Les données ci-dessus correspondent au bilan en juste valeur IFRS.

- **Ajustement sur les retraites**

Comme expliqué dans la note 3.17.2, le Groupe a arrêté sa position quant à la reconnaissance du surplus des fonds de pension de KLM. Le recalcul des engagements de retraite de KLM s'est traduit par une augmentation de l'écart d'acquisition négatif de 306 millions d'euros dont 251 millions d'euros concernant l'annulation après effet d'impôt de la limitation du surplus des fonds de pension du régime de retraite des pilotes et 55 millions d'euros après effet d'impôt concernant la finalisation de l'évaluation des plans de pension.

- **Comptabilisation de l'écart d'acquisition négatif**

Sur la base des estimations des actifs et des passifs valorisés à la date d'acquisition, la première consolidation du groupe KLM fait ressortir un excédent de la quote-part acquise dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de KLM sur le coût d'acquisition pour un montant de 1 352 millions d'euros. Ce montant inclut la reconnaissance du surplus des fonds constitués au titres du régime de retraite des pilotes.

L'écart d'acquisition négatif a été repris immédiatement et en totalité au compte de résultat, en résultat opérationnel, sur la ligne écarts d'acquisition négatifs. Dans la version des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 présentée

dans les comptes semestriels au 30 septembre 2005, la reprise de l'écart d'acquisition négatif avait été limitée à 424 millions d'euros en attente de la position de l'IFRIC (voir note 3.17.2).

- **Chiffre d'affaires et résultat de KLM intégrés dans les états financiers du groupe au 31 mars 2005**

L'offre publique d'échange s'étant clôturée en mai 2004, le chiffre d'affaires et le résultat contributifs de KLM sur une période de onze mois (mai 2004 à mars 2005), atteignent respectivement 5 919 millions d'euros et 1 601 millions d'euros.

- **Compte de résultat Air France-KLM proforma au 31 mars 2005**

Le compte de résultat proforma au 31 mars 2005 a été construit en ajoutant au compte de résultat au 31 mars 2005 le compte de résultat, en normes IFRS, du mois d'avril 2004 du Groupe KLM.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2005</b>
<b>Période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars</b>	<b>Pro forma Non audité</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 467</b>
Autres produits de l'activité	<b>5</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>19 472</b>
Charges externes	(10 916)
Frais de personnel	(6 136)
Impôts et taxes	(227)
Amortissements	(1 601)
Provisions	(32)
Autres produits et charges	(7)
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>553</b>
Cessions de matériels aéronautiques	19
Écarts d'acquisition négatifs	1 354
Autres produits et charges non courants	5
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>1 931</b>
Coût de l'endettement financier brut	(356)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	127
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(229)</b>
Autres produits et charges financiers	(10)
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>	<b>1 692</b>
Impôts	(133)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>1 559</b>
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	73
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 632</b>
Résultat net des activités non poursuivies	59
<b>Résultat net</b>	<b>1 691</b>
* Part du groupe (*)	<b>1 704</b>
* Intérêts minoritaires	(13)
Résultat net – part du Groupe (*) par action	
* non dilué	6,59
* dilué	6,58
Résultat net des activités poursuivies par action	
* non dilué	6,31
* dilué	6,30

(\*) Correspond au résultat attribuable aux actionnaires d'Air France - KLM SA

## 4.2. Cessions de filiales

Aucune cession significative n'a eu lieu sur l'exercice 2005-06.

Le 30 décembre 2004, le groupe Air France – KLM a cédé sa filiale Amadeus France SNC, dont il détenait 66% des droits de vote, à Amadeus GTD (société détenue à 23,4% par le Groupe au 31 mars 2005).

L'actif net de la société Amadeus France à la date de cession s'élevait à (1) million d'euros. Le prix de cession, entièrement réglé sous forme de trésorerie, était de 66 millions d'euros.

## 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le premier niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe Air France-KLM est le secteur d'activité.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent principalement, pour le compte de résultat, au résultat d'exploitation courant et à la part dans les résultats des entreprises mises en équivalence, pour le bilan aux immobilisations incorporelles, aéronautiques, aux autres immobilisations corporelles, aux titres mis en équivalence, à certains comptes clients, aux titres de transport émis et non utilisés et une partie des provisions et avantages du personnel. Les autres éléments du compte de résultat et du bilan sont regroupés dans la colonne non répartis.

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Le second niveau d'information sectorielle retenu pour le Groupe Air France-KLM est la zone géographique par origine des ventes.

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

La valeur nette comptable des actifs sectoriels par implantation géographique et les investissements liés à l'acquisition d'actifs sectoriels ne sont pas renseignés dans la mesure où l'essentiel des actifs du Groupe (actifs aéronautiques) ne peuvent être rattachés à une zone géographique.

### **Secteurs d'activité**

**Passage** : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournies pour le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

**Fret** : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

**Maintenance** : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

**Autres** : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

### **Secteurs géographiques**

Les activités du Groupe sont ventilées en cinq zones géographiques :

- Europe et Afrique du Nord
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien
- Afrique, Moyen-Orient
- Amériques et Polynésie
- Asie et Nouvelle Calédonie

## 5.1. Informations par secteur d'activité

Les actifs répartis par secteur d'activité comprennent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence et les créances clients.

Les passifs répartis par secteur d'activité comprennent les provisions pour restitution d'avions, les provisions retraite, les autres provisions quand elles sont affectables, et les titres de transport émis non utilisés.

- **Exercice clos au 31 mars 2006**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	17 635	2 907	2 688	1 350	-	24 580
Intersecteurs	(693)	(25)	(1 792)	(622)	-	(3 132)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>16 942</b>	<b>2 882</b>	<b>896</b>	<b>728</b>	-	<b>21 448</b>
Résultat d'exploitation courant	686	166	54	30	-	936
Résultat des activités opérationnelles	686	166	54	30	519	1 455
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(41)	-	-	18	-	(23)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(255)	(255)
Impôts	-	-	-	-	(256)	(256)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>645</b>	<b>166</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>921</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>						-
Amortissements nets de l'exercice	(1 014)	(131)	(397)	(114)	-	(1 656)
Autres éléments non monétaires	(78)	(7)	(22)	(450)	-	(557)
<b>Total actifs</b>	<b>11 411</b>	<b>1 511</b>	<b>1 859</b>	<b>792</b>	<b>10 906</b>	<b>26 479</b>
Passifs sectoriels	3 123	104	168	107	5 936	9 438
Dettes financières et capitaux propres					17 041	17 041
<b>Total passifs</b>	<b>3 123</b>	<b>104</b>	<b>168</b>	<b>107</b>	<b>22 977</b>	<b>26 479</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>	<b>1 816</b>	<b>216</b>	<b>264</b>	<b>123</b>	<b>125</b>	<b>2 544</b>

Les actifs non répartis d'un montant de 10,9 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 2,9 milliards d'euros, les instruments dérivés pour 2 milliards d'euros, les autres actifs financiers pour 2,1 milliards d'euros (dont dépôts et valeurs mobilières de placement), les actifs de pension pris en couverture des engagements de retraite pour 1,9 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 5,9 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales (y compris impôts différés) pour 2,2 milliards d'euros, les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros et les dettes fournisseurs et autres créditeurs pour 3,1 milliards d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres ne sont pas répartis.

- **Exercice clos au 31 mars 2005**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	15 471	2 516	2 578	1 207	-	21 772
Intersecteurs	(438)	(22)	(1 801)	(533)	-	(2 794)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>15 033</b>	<b>2 494</b>	<b>777</b>	<b>674</b>	-	<b>18 978</b>
Résultat d'exploitation courant	382	138	26	4	-	550
Résultat des activités opérationnelles	382	138	26	4	1 377	1 927
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	22	-	-	51	-	73
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(230)	(230)
Impôts	-	-	-	-	(133)	(133)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>404</b>	<b>138</b>	<b>26</b>	<b>55</b>	<b>1 014</b>	<b>1 637</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	-	-	-	-	<b>59</b>	<b>59</b>
Amortissements nets de l'exercice	(831)	(199)	(395)	(136)	-	(1 561)
Autres éléments non monétaires	(25)	-	2	367	-	344

<b>Total actifs</b>	<b>10 455</b>	<b>1 364</b>	<b>1 714</b>	<b>1 478</b>	<b>8 183</b>	<b>23 194</b>
Passifs sectoriels	2 678	84	140	110	4 967	7 979
Dettes financières et capitaux propres					15 215	15 215
<b>Total passifs</b>	<b>2 678</b>	<b>84</b>	<b>140</b>	<b>110</b>	<b>20 182</b>	<b>23 194</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>	<b>1 499</b>	<b>173</b>	<b>223</b>	<b>142</b>	<b>94</b>	<b>2 131</b>

Les actifs non répartis d'un montant de 8,2 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 2 milliards d'euros, les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros, les autres actifs financiers pour 1,8 milliard d'euros (dont dépôts et valeurs mobilières de placement), les actifs de pension pris en couverture des engagements de retraite pour 1, 8 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 5 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales (y compris impôts différés) pour 1,2 milliard d'euros, les dettes fournisseurs et autres créditeurs pour 3,3 milliards d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres ne sont pas répartis.

- **Exercice clos au 31 mars 2005 – Proforma (non audité)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	15 817	2 598	2 600	1 246	-	22 261
Intersecteurs	(438)	(22)	(1 801)	(533)	-	(2 794)
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>15 379</b>	<b>2 576</b>	<b>799</b>	<b>713</b>	<b>-</b>	<b>19 467</b>
Résultat d'exploitation courant	384	140	25	4	-	553
Résultat des activités opérationnelles	384	140	25	4	1 378	1 931
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	22	-	-	51	-	73
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(239)	(239)
Impôts	-	-	-	-	(133)	(133)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>406</b>	<b>140</b>	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>1 006</b>	<b>1 632</b>
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
Amortissements nets de l'exercice	(860)	(202)	(401)	(138)	-	(1 601)
Autres éléments non monétaires	(25)	-	1	386	-	362

## 5.2. Informations par secteur géographique

### Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- **Exercice clos au 31 mars 2006**

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	10 726	363	1 060	2 523	1 230	15 902
Autres recettes passage	736	61	44	81	118	1 040
<b>Total passage</b>	<b>11 462</b>	<b>424</b>	<b>1 104</b>	<b>2 604</b>	<b>1 348</b>	<b>16 942</b>
Transport de fret	1 169	36	170	337	961	2 673
Autres recettes fret	139	5	8	25	32	209
<b>Total fret</b>	<b>1 308</b>	<b>41</b>	<b>178</b>	<b>362</b>	<b>993</b>	<b>2 882</b>
Maintenance	887	-	-	-	9	896
Autres	708	16	4	-	-	728
<b>Total</b>	<b>14 365</b>	<b>481</b>	<b>1 286</b>	<b>2 966</b>	<b>2 350</b>	<b>21 448</b>

- Exercice clos au 31 mars 2005

	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Passage régulier	9 718	348	939	1 997	1 097	14 099
Autres recettes passage	700	57	33	48	96	934
<b>Total passage</b>	<b>10 418</b>	<b>405</b>	<b>972</b>	<b>2 045</b>	<b>1 193</b>	<b>15 033</b>
Transport de fret	1 081	41	157	266	756	2 301
Autres recettes fret	131	5	7	23	27	193
<b>Total fret</b>	<b>1 212</b>	<b>46</b>	<b>164</b>	<b>289</b>	<b>783</b>	<b>2 494</b>
Maintenance	769	-	-	-	8	777
Autres	642	21	11	-	-	674
<b>Total</b>	<b>13 041</b>	<b>472</b>	<b>1 147</b>	<b>2 334</b>	<b>1 984</b>	<b>18 978</b>

- Exercice clos au 31 mars 2005 – proforma (non audité)

	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Passage régulier	9 936	351	962	2 050	1 126	14 425
Autres recettes passage	720	57	33	48	96	954
<b>Total passage</b>	<b>10 656</b>	<b>408</b>	<b>995</b>	<b>2 098</b>	<b>1 222</b>	<b>15 379</b>
Transport de fret	1 113	41	162	274	789	2 379
Autres recettes fret	133	5	7	23	29	197
<b>Total fret</b>	<b>1 246</b>	<b>46</b>	<b>169</b>	<b>297</b>	<b>818</b>	<b>2 576</b>
Maintenance	791	-	-	-	8	799
Autres	681	21	11	-	-	713
<b>Total</b>	<b>13 374</b>	<b>475</b>	<b>1 175</b>	<b>2 395</b>	<b>2 048</b>	<b>19 467</b>

### Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Exercice clos au 31 mars 2006

	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>						
Passage régulier	6 524	1 155	2 247	3 543	2 433	15 902
Transport de fret	75	186	320	833	1 259	2 673
<b>Total</b>	<b>6 599</b>	<b>1 341</b>	<b>2 567</b>	<b>4 376</b>	<b>3 692</b>	<b>18 575</b>

- Exercice clos au 31 mars 2005

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	6 049	1 123	1 923	2 942	2 062	14 099
Transport de fret	76	183	297	699	1 046	2 301
<b>Total</b>	<b>6 125</b>	<b>1 306</b>	<b>2 220</b>	<b>3 641</b>	<b>3 108</b>	<b>16 400</b>

- Exercice clos au 31 mars 2005 – proforma (non audité)

<i>En millions d'euros</i>	Europe Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
Passage régulier	6 162	1 138	1 977	3 022	2 126	14 425
Transport de fret	77	185	306	719	1 092	2 379
<b>Total</b>	<b>6 239</b>	<b>1 323</b>	<b>2 283</b>	<b>3 741</b>	<b>3 218</b>	<b>16 804</b>

## 6. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i> <i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 proforma (non audité)
Carburant avions	3 588	2 653	2 721
Affrètements aéronautiques	605	558	565
Loyers opérationnels	637	595	611
Redevances aéronautiques	1 610	1 460	1 504
Commissariat	405	391	399
Frais d'escale	1 203	1 072	1 100
Coûts d'entretien aéronautique	740	653	683
Frais commerciaux et de distribution	1 232	1 404	1 435
Autres frais	2 070	1 843	1 898
<b>Total</b>	<b>12 090</b>	<b>10 629</b>	<b>10 916</b>

Les « Autres frais » correspondent essentiellement à des charges de location et d'assurance.

## 7. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2005</b>
<i>Au 31 mars</i>			<b>proforma</b>
			<b>(non audité)</b>
Salaires et traitements	4 707	4 438	4 557
Cotisations aux régimes de retraite	414	394	408
Autres charges sociales	1 112	1 062	1 073
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	29	69	69
Autres	95	31	29
<b>Total</b>	<b>6 357</b>	<b>5 994</b>	<b>6 136</b>

### Effectifs moyens de la période

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<i>Exercice clos le 31 mars</i>		
Personnel navigant technique	7 870	7 786
Personnel navigant commercial	20 294	19 829
Personnel au sol	74 258	74 462
	<b>102 422</b>	<b>102 077</b>
<b>Dont :</b>		
Cadres	13 048	12 996
Agents de maîtrise et techniciens	29 729	29 364
Employés	31 481	32 102
	<b>74 258</b>	<b>74 462</b>
Navigants en ligne	26 517	25 995
Navigants instructeurs	965	956
Navigants encadrement	682	664
	<b>28 164</b>	<b>27 615</b>

## 8. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2005</b>
<i>Au 31 mars</i>			<b>proforma</b>
			<b>(non audité)</b>
<b>Amortissements</b>			
Immobilisations incorporelles	39	30	33
Immobilisations aéronautiques	1 371	1 280	1 310
Autres immobilisations corporelles	246	251	258
	<b>1 656</b>	<b>1 561</b>	<b>1 601</b>
<b>Provisions</b>			
Immobilisations	-	34	37
Stocks	1	-	-
Créances	12	7	8
Provisions	96	(13)	(13)
	<b>109</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
<b>Total</b>	<b>1 765</b>	<b>1 589</b>	<b>1 633</b>

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 16 et 17.

Le détail des variations des dépréciations relatives aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 22 et 23.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 28.

## 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i> <i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 proforma (non audité)
Exploitation conjointe de lignes et fret	(61)	(47)	(52)
Couverture sur recettes (change)	25	12	12
Autres	(40)	39	33
<b>Total</b>	<b>(76)</b>	<b>4</b>	<b>(7)</b>

## 10. PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i> <i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 proforma (non audité)
<b>Cessions de matériel aéronautique</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>19</b>
Gain sur transaction Amadeus GTD	504	-	-
Charges de restructuration	(1)	(21)	(21)
Cessions de filiales et participations	3	(1)	-
Compensations financières sur échanges de slots	4	17	17
Autres cessions d'actifs	2	9	9
<b>Autres produits et charges non courants</b>	<b>512</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

### Gains sur transaction Amadeus GTD

Au cours de l'exercice 2004-05, Air France et les autres compagnies aériennes actionnaires d'Amadeus GTD ont engagé des négociations avec des fonds d'investissement, dits de *private equity*, afin de lancer, à travers une société dont elles seront partenaires, une offre publique d'achat sur Amadeus GTD au prix de 7,35 euros par action. Cette opération de *Leverage Buy Out* (LBO) a permis à Air France de reconnaître un profit tout en restant actionnaire d'Amadeus GTD. L'offre s'est terminée début juillet 2005 et le gain relatif à cette transaction s'élève à 504 millions d'euros.

### Cessions de filiales et participations

Aucune cession de filiales et participation significative n'a eu lieu au cours de l'exercice 2005-06.

Au cours de l'exercice 2004-05 le Groupe a cédé Amadeus France SNC. Les impacts de cette cession sont décrits en note 13.

## 11. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

*En millions d'euros*

<i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 Proforma (non audité)
Produits des valeurs mobilières de placement	52	36	36
Autres produits financiers	116	89	91
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>168</b>	<b>125</b>	<b>127</b>
Intérêts sur emprunts	(205)	(284)	(284)
Intérêts sur contrat de location-financement	(220)	(83)	(85)
Intérêts intercalaires capitalisés	40	25	25
Autres charges financières	(7)	(5)	(12)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(392)</b>	<b>(347)</b>	<b>(356)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(224)</b>	<b>(222)</b>	<b>(229)</b>
Résultat de change	(13)	(2)	(4)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	6	-	-
Dotation nette aux provisions	(24)	(6)	(6)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(31)</b>	<b>(8)</b>	<b>(10)</b>
<b>Total</b>	<b>(255)</b>	<b>(230)</b>	<b>(239)</b>

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 3,76% pour l'exercice clos le 31 mars 2006 (3,80% pour l'exercice clos le 31 mars 2005).

Le résultat de change inclut une perte de change latente nette de 8 millions d'euros au 31 mars 2006 (4 millions d'euros au 31 mars 2005). L'impact lié aux dérivés de change est de (4) millions d'euros.

La dotation nette aux provisions inclut une perte de valeur des titres Alitalia, pour un montant de 9 millions d'euros, le cours de bourse ayant baissé de façon significative au cours de l'exercice 2005-06.

## 12. IMPÔTS

### 12.1. Charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>			
<i>Au 31 mars</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2005 Proforma (non audité)</b>
<b>Charge d'impôt courant</b>	<b>(158)</b>	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>
Charge de l'exercice	(158)	(7)	(7)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	-	-	-
<b>(Charge)/produit d'impôt différé</b>	<b>(98)</b>	<b>(126)</b>	<b>(126)</b>
Variation des différences temporaires	(54)	(114)	(114)
Variation des taux d'imposition	17	30	30
Utilisation des déficits fiscaux antérieurs	(61)	(42)	(42)
<b>(Charge)/Produit total d'impôt</b>	<b>(256)</b>	<b>(133)</b>	<b>(133)</b>
Impôt sur le résultat net des activités non poursuivies	-	(13)	(13)
<b>(Charge) / Produit total d'impôt</b>	<b>(256)</b>	<b>(146)</b>	<b>(146)</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

### 12.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Instruments hybrides	(24)	-
Couverture de flux trésorerie	(541)	-
<b>Total</b>	<b>(565)</b>	<b>-</b>

## 12.3. Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

<i>En millions d'euros</i>				
<i>Au 31 mars</i>				
		2006	2005	2005 Proforma (non audité)
Résultat avant impôt		1 200	1 697	1 692
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	34,43 %	414	593	591
Différence de taux d'imposition en France/étranger		(17)	(14)	(14)
Ecart d'acquisition négatif		(2)	(473)	(473)
Dépenses non déductibles		51	27	27
Résultat taxé à des taux majorés/réduits		(135)	7	7
Résultat exonéré		(2)	(16)	(16)
Création / (Utilisation) des reports déficitaires		(4)	(8)	(8)
Changement des taux d'imposition		(17)	(30)	(30)
Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs		(4)	2	2
Impôt sur les réserves Amadeus GTD		-	41	41
Liquidation TSDI		(28)	-	-
Autres		-	4	6
<b>Impôt</b>	21,3%	<b>256</b>	7,8%	<b>133</b>

Le taux global d'impôt en vigueur en France a été fixé par la Loi de Finance pour 2005 à 34,43% pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 12.4. Actifs d'impôt non reconnus

<i>En millions d'euros</i>			
<i>Au 31 mars</i>		2006	2005
Différences temporaires déductibles		98	89
Pertes fiscales		355	373
Pertes fiscales à taux réduits		100	106
<b>Total</b>		<b>553</b>	<b>568</b>

Au 31 mars 2006, les actifs d'impôt non reconnus correspondent pour l'essentiel aux déficits reportables des filiales du groupe Air France antérieurs à l'intégration fiscale ainsi qu'aux déficits reportables des filiales anglaises du Groupe.

En France, l'article 89 de la loi de finances pour 2004 votée le 18 décembre 2003 a étendu le droit au report illimité de l'ensemble des déficits. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais également aux déficits restant à reporter à la clôture de l'exercice précédent le 1<sup>er</sup> exercice à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

## 12.5. Variations des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2005	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	Reclassemen t	31 mars 2006
Autres immobilisations incorporelles	111	(8)	-	-	103
Immobilisations aéronautiques	691	(76)	1	-	616
Autres immobilisations corporelles	121	32	-	-	153
Titres mis en équivalence	46	(46)	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	(103)	8	(1)	-	(96)
Actifs de retraite	522	25	-	-	547
Autres débiteurs non courants	7	(1)	271	-	277
Autres actifs financiers courants	1	-	1	-	2
Autres débiteurs courants	4	(47)	323	-	280
Provisions non courantes	(71)	91	-	-	20
Dettes financières non courantes	(517)	44	25	-	(448)
Autres créditeurs non courants	(1)	1	(38)	-	(38)
Provisions courantes	(24)	(10)	-	-	(34)
Dettes financières courantes	(40)	(56)	-	-	(96)
Autres créditeurs courants	(7)	3	(17)	-	(21)
Autres	(39)	76	-	(4)	33
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	(528)	62	-	-	(466)
<b>Impôts différés (Actif)/Passif</b>	<b>173</b>	<b>98</b>	<b>565</b>	<b>(4)</b>	<b>832</b>

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2004	Montants reconnus en résultat	Acquisition de KLM	31 mars 2005
Autres immobilisations incorporelles	(3)	(22)	136	111
Immobilisations aéronautiques	833	131	(273)	691
Autres immobilisations corporelles	57	(18)	82	121
Titres mis en équivalence	5	41	-	46
Autres actifs financiers non courants	(99)	(2)	(2)	(103)
Actifs de retraite	-	(75)	597	522
Autres débiteurs non courants	(1)	8	-	7
Autres actifs financiers courants	1	13	(13)	1
Stocks et en-cours	-	(2)	2	-
Créances clients	-	(7)	7	-
Autres débiteurs courants	(26)	30	-	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	(3)	-	-
Provisions non courantes	(76)	12	(7)	(71)
Dettes financières non courantes	(509)	(5)	(3)	(517)
Autres créditeurs non courants	-	(1)	-	(1)
Provisions courantes	3	(27)	-	(24)
Dettes financières courantes	(27)	(13)	-	(40)
Autres créditeurs courants	(5)	14	(16)	(7)
Autres	(38)	15	(16)	(39)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	(391)	49	(186)	(528)
<b>Impôts différés (Actif)/Passif</b>	<b>(273)</b>	<b>138</b>	<b>308</b>	<b>173</b>

## 13. ACTIVITES NON POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2005-06, le groupe n'a engagé aucune opération de cession susceptible d'être classée dans la rubrique « activité non poursuivie ».

Le 30 décembre 2004, le groupe a cédé sa participation dans la société Amadeus France SNC à Amadeus GTD. Cette société avait pour activité la distribution, en France, du système de réservation Amadeus. Les conditions permettant de considérer le classement dans la rubrique « activité non poursuivie » sont apparues dès le 1<sup>er</sup> avril 2004. L'ensemble de l'activité d'Amadeus France SNC, entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 30 décembre 2004, a donc été reclassé. Antérieurement, elle figurait dans le secteur « passage ».

### 13.1. Résultat des activités non poursuivies

La contribution des filiales reclassées dans cette rubrique est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>			
<i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 Proforma (non audité)
Chiffre d'affaires	-	71	71
Charges	-	(65)	(65)
Résultat de cession	-	66	66
Résultat avant impôt	-	73	73
Impôts	-	(13)	(13)
<b>Résultat de l'exercice des activités non poursuivies</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>59</b>

Le résultat des cessions de filiales et participations (66 millions d'euros) intègre principalement le résultat de la vente au 30 décembre 2004 de la participation dans la société Amadeus France SNC à Amadeus GTD. Antérieurement à cette cession, Amadeus France SNC était consolidée globalement dans les comptes du Groupe Air France – KLM. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 30 décembre 2004, date de la cession, les comptes d'Amadeus France ont été classés en activité non poursuivie.

### 13.2. Impact sur les flux de trésorerie des activités non poursuivies

La société Amadeus France a contribué aux flux de trésorerie du Groupe de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>			
<i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 Proforma (non audité)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-	6	6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-	66	66
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	-	(4)	(4)

## 14. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe retraité des effets de l'exercice des instruments dilutifs par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre d'actions qui seraient créées du fait de l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs existants.

## 14.1. Résultat net – part du groupe<sup>(\*)</sup> par action

### Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>			
<i>Au 31 mars</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2005 Proforma (non audité)</b>
<b>Résultat net - part du groupe<sup>(*)</sup></b>	913	1 710	1 704
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-	-
<b>Résultat net - part du groupe<sup>(*)</sup></b> (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	<b>913</b>	<b>1 710</b>	<b>1 704</b>
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :			
- intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	10	-	-
<b>Résultat net - part du groupe<sup>(*)</sup></b> (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	<b>923</b>	<b>1 710</b>	<b>1 704</b>

<sup>(\*)</sup> Correspond au résultat attribuable aux actionnaires d'Air France – KLM SA

### Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

<i>Au 31 mars</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2005 Proforma (non audité)</b>
<b>Nombre moyen pondéré :</b>			
- d'actions ordinaires émises	269 383 518	264 898 897	264 898 897
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options d'achat	(5 107 510)	(4 440 889)	(4 440 889)
- d'action propres achetées dans le cadre de plan de rachat d'actions	(852 430)	(1 752 865)	(1 752 865)
<b>Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>263 423 578</b>	<b>258 705 143</b>	<b>258 705 143</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires :</b>			
- Conversion des obligations convertibles	20 628 132	-	-
- Conversion des bons de souscription	-	-	-
- Exercices des stock-options	175 362	189 861	189 861
<b>Nombre d'actions ordinaires potentielles</b>	<b>20 803 494</b>	<b>189 861</b>	<b>189 861</b>
<b>Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>284 227 072</b>	<b>258 895 004</b>	<b>258 895 004</b>

## 14.2. Résultat des activités poursuivies par action

### Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action des activités poursuivies

*En millions d'euros*

<i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 Proforma (non audité)
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	921	1 637	1 632
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-	-
<b>Résultat des activités poursuivies</b> (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	<b>921</b>	<b>1 637</b>	<b>1 632</b>
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :			
- Intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	10	-	-
<b>Résultat des activités poursuivies</b> (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	<b>931</b>	<b>1 637</b>	<b>1 632</b>

### Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités poursuivies

Le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités poursuivies est identique à celui présenté en note 14.1.

## 14.3. Résultat des activités non poursuivies par action

### Résultat des activités non poursuivies par action

*En euros*

<i>Au 31 mars</i>	2006	2005	2005 Proforma (non audité)
<b>Résultat des activités non poursuivies par action (de base)</b>	-	0,23	0,23
<b>Résultat des activités non poursuivies par action (dilué)</b>	-	0,23	0,23

## Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action des activités non poursuivies

En millions d'euros

Au 31 mars	2006	2005	2005 Proforma (non audité)
<b>Résultat des activités non poursuivies</b>	-	59	59
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires			
<b>Résultat des activités non poursuivies</b> (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	-	59	59
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :			
- Intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	-	-	-
<b>Résultat des activités non poursuivies</b> (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	-	59	59

## Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités non poursuivies

Le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action des activités non poursuivies est identique à celui présenté en note 14.1.

### 14.4. Instruments non dilutifs

- **Au 31 mars 2006**

Au 31 mars 2006, les instruments non dilutifs se décomposent en 45 090 617 bons de souscription ou d'achat d'actions, décrits en note 26.1 (45 093 299 au 31 mars 2005), et 3 821 040 options de souscription d'actions, décrits en note 27, pour un prix moyen d'exercice de 15,59 euros (4 763 763 options pour un prix moyen d'exercice de 15,76 au 31 mars 2005).

- **Au 31 mars 2005**

A la suite de l'opération d'échange des titres KLM en titres Air France-KLM, en mai 2004, il a été créé 45 093 299 bons de souscription ou d'achat d'actions. Ces instruments sont décrits dans la note 26.1.

### 14.5. Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

## 15. GOODWILL

### Détail des goodwill

Le tableau ci-dessous présente le détail des goodwill au 31 mars 2006 et 2005 :

<i>En millions d'euros</i> Au 31 mars	2006			2005		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
UTA	112	-	112	112	-	112
Régional	60	-	60	60	-	60
Britair	18	-	18	18	-	18
Cityjet	11	-	11	11	-	11
Autres	7	-	7	4	-	4
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>-</b>	<b>208</b>	<b>205</b>	<b>-</b>	<b>205</b>

L'ensemble des goodwill concerne l'activité « passage ».

### Variation de la valeur nette des goodwill

<i>En millions d'euros</i> Au 31 mars	2006	2005
Solde en début de période	205	202
Acquisition	3	3
Solde en fin de période	208	205

## 16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Variation par catégorie :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Marques et slots</b>	<b>Fichiers clients</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>Total</b>
<b><u>Valeur brute</u></b>				
<b>Montant au 1er avril 2004</b>	26	-	135	<b>161</b>
Acquisitions	-	-	23	<b>23</b>
Acquisition de KLM	280	107	48	<b>435</b>
<b>Montant au 31 mars 2005</b>	<b>306</b>	<b>107</b>	<b>206</b>	<b>619</b>
Acquisitions	1	-	29	<b>30</b>
Cessions	(2)	-	(11)	(13)
Transfert	-	-	3	3
<b>Montant au 31 mars 2006</b>	<b>305</b>	<b>107</b>	<b>227</b>	<b>639</b>
<b><u>Amortissement et perte de valeur</u></b>				
<b>Montant au 1er avril 2004</b>	<b>(2)</b>	-	<b>(135)</b>	<b>(137)</b>
Amortissements de la période	-	(15)	(15)	<b>(30)</b>
Transfert	2	-	(17)	<b>(15)</b>
Ecart de conversion	-	-	-	-
<b>Montant au 31 mars 2005</b>	-	<b>(15)</b>	<b>(167)</b>	<b>(182)</b>
Amortissements de la période	-	(18)	(21)	<b>(39)</b>
Reprise sur cessions	-	2	11	<b>13</b>
Transfert	-	-	(3)	<b>(3)</b>
<b>Montant au 31 mars 2006</b>	-	<b>(31)</b>	<b>(180)</b>	<b>(211)</b>
<b><u>Valeur nette</u></b>				
au 1er avril 2004	24	-	-	<b>24</b>
au 31 mars 2005	306	92	39	<b>437</b>
au 31 mars 2006	305	76	47	<b>428</b>

Les marques KLM et Transavia et les slots (créneaux de décollage / atterrissage) ont été acquis par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de KLM. Ces immobilisations ont des durées d'utilité indéfinies, l'utilisation escomptée par le Groupe étant, du fait de la nature propre de ces actifs, non bornée dans le temps.

## 17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Variation par catégorie:

En millions d'euros	Immobilisations aéronautiques				Autres immobilisations corporelles				Actifs en cours de construction	Total
	Avions en pleine propriété	Avions en location financement	Autres	Total	Terrains et constructions	Matériels et Installations	Autres	Total		
<b>Valeur brute</b>										
<b>Montant au 1er avril 2004</b>	<b>4 343</b>	<b>1 452</b>	<b>1 155</b>	<b>6 950</b>	<b>1 234</b>	<b>594</b>	<b>683</b>	<b>2 511</b>	<b>697</b>	<b>10 158</b>
Acquisitions	439	174	914	1 527	100	80	91	271	340	2 138
Cessions	(512)	(108)	(326)	(946)	(52)	(32)	(32)	(116)	-	(1 062)
Acquisition de KLM	1 026	1 997	291	3 314	553	144	28	725	315	4 354
Transfert	328	203	(299)	232	77	7	(4)	80	(138)	174
Ecart de conversion	(28)	211	(1)	182	-	-	(1)	(1)	(20)	161
<b>Montant au 31 mars 2005</b>	<b>5 596</b>	<b>3 929</b>	<b>1 734</b>	<b>11 259</b>	<b>1 912</b>	<b>793</b>	<b>765</b>	<b>3 470</b>	<b>1 194</b>	<b>15 923</b>
Acquisitions	613	62	511	1 186	49	62	52	163	1 199	2 548
Cessions	(227)	(101)	(302)	(630)	(19)	(37)	(21)	(77)	(59)	(766)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	7	2	9	(32)	(23)
Transfert	231	310	324	865	139	26	(23)	142	(1 052)	(45)
Ecart de conversion	11	-	-	11	-	(2)	-	(2)	14	23
<b>Montant au 31 mars 2006</b>	<b>6 224</b>	<b>4 200</b>	<b>2 267</b>	<b>12 691</b>	<b>2 081</b>	<b>849</b>	<b>775</b>	<b>3 705</b>	<b>1 264</b>	<b>17 660</b>
<b>Amortissements et perte de valeur</b>										
<b>Montant au 1er avril 2004</b>	<b>(528)</b>	<b>(103)</b>	<b>(436)</b>	<b>(1 067)</b>	<b>(640)</b>	<b>(436)</b>	<b>(485)</b>	<b>(1 561)</b>	-	<b>(2 628)</b>
Amortissements et provisions de la période	(508)	(444)	(362)	(1 314)	(106)	(69)	(76)	(251)	-	(1 565)
Reprise sur cessions	282	25	300	607	25	21	24	70	-	677
Variation de périmètre	-	-	-	-	2	-	22	24	-	24
Transfert	(90)	83	(143)	(150)	-	(1)	(23)	(24)	-	(174)
Ecart de conversion	26	4	(2)	28	(2)	5	1	4	-	32
<b>Montant au 31 mars 2005</b>	<b>(818)</b>	<b>(435)</b>	<b>(643)</b>	<b>(1 896)</b>	<b>(721)</b>	<b>(480)</b>	<b>(537)</b>	<b>(1 738)</b>	-	<b>(3 634)</b>
Amortissements de la période	(591)	(294)	(485)	(1 370)	(110)	(73)	(64)	(247)	-	(1 617)
Reprise sur cessions	171	39	245	455	14	33	17	64	-	519
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	(32)	32	-	-	1	7	37	45	-	45
Ecart de conversion	3	(1)	(3)	(1)	-	-	-	-	-	(1)
<b>Montant au 31 mars 2006</b>	<b>(1 267)</b>	<b>(659)</b>	<b>(886)</b>	<b>(2 812)</b>	<b>(816)</b>	<b>(513)</b>	<b>(547)</b>	<b>(1 876)</b>	-	<b>(4 688)</b>
<b>Valeur nette</b>										
au 1er avril 2004	3 815	1 349	719	5 883	594	158	198	950	697	7 530
au 31 mars 2005	4 778	3 494	1 091	9 363	1 191	313	228	1 732	1 194	12 289
au 31 mars 2006	4 957	3 541	1 381	9 879	1 265	336	228	1 829	1 264	12 972

Un détail des immobilisations données en garantie est communiqué dans la note 34 de ces états financiers.

Les engagements d'achats d'immobilisations sont donnés dans les notes 33 et 34 de ces états financiers.

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 3 912 millions d'euros au 31 mars 2006 (3 710 millions d'euros au 31 mars 2005).

## 18. INVESTISSEMENTS

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<i>Au 31 mars</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 548	2 138
Acquisition d'immobilisations incorporelles	30	23
Part des acquisitions non encore payée	(34)	(30)
	<b>2 544</b>	<b>2 131</b>

## 19. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

### Variations de la période

Le tableau ci-dessous présente la variation des titres de participation dans les entreprises associées :

<i>En millions d'euros</i>	<b>WAM Acquisition (Amadeus GTD)</b>	<b>Alpha Plc</b>	<b>Martinair</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur des titres au 31 mars 2004</b>	287	31	-	21	339
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	50	3	9	11	73
Distribution de dividendes	(8)	(2)	-	-	(10)
Variation de périmètre	-	-	146	29	175
Transferts et reclassements	-	2	-	-	2
Ecart de conversion	-	(2)	-	-	(2)
<b>Valeur des titres au 31 mars 2005</b>	<b>329</b>	<b>32</b>	<b>155</b>	<b>61</b>	<b>577</b>
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	14	4	(59)	18	(23)
Distribution de dividendes	-	(3)	(1)	(3)	(7)
Variation de périmètre	-	-	-	5	5
Transaction Amadeus	(343)	-	-	-	(343)
Transferts et reclassements	-	-	(3)	-	(3)
Ecart de conversion	-	-	-	(2)	(2)
	-	-	-	-	-
<b>Valeur des titres au 31 mars 2006</b>	<b>-</b>	<b>33</b>	<b>92</b>	<b>79</b>	<b>204</b>

Au cours de l'exercice 2004-05, Air France et les autres compagnies aériennes actionnaires d'Amadeus GTD ont engagé des négociations avec des fonds d'investissement, dits de *private equity*, afin de lancer, à travers une société, WAM Acquisition, dont elles seraient partenaires, une offre publique d'achat sur Amadeus GTD au prix de 7,35 euros par action. Cette opération de *Leverage Buy Out* (LBO) a permis à Air France d'externaliser sa plus-value potentielle tout en restant actionnaire d'Amadeus GTD par le biais de la société WAM Acquisition. Cette dernière mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Air France – KLM, contribue pour une valeur nulle dans les comptes pour l'exercice 2005-06.

De plus, sur l'exercice 2005-06, une perte de valeur a été enregistrée sur les titres Martinair pour un montant de 59 millions d'euros.

**Au 31 mars 2006**, WAM Acquisition est détenue à 23,4% par Air France, 11,7% par Iberia, 11,7% par Lufthansa et 53,2% par Amadelux Investments.

Alpha PLC est détenue à 27% par Servair. Les autres actionnaires sont principalement des actionnaires institutionnels.

Les groupes KLM et P&O Nedlloyd détiennent chacun 50% du capital de Martinair.

**Au 31 mars 2005**, Amadeus GTD était détenu à 23,4% par Air France, 18,3% par Iberia, 5% par Lufthansa et 53,3% par le public. Amadeus était coté sur un marché réglementé et la valeur de marché des titres d'Amadeus GTD détenus par le Groupe ressortait à 1 003 millions d'euros.

Alpha PLC était détenue à 27% par Servair. Les autres actionnaires étaient principalement des actionnaires institutionnels.

Les groupes KLM et P&O Nedlloyd détenait chacun 50% du capital de Martinair.

## **Comptes simplifiés des principales sociétés mises en équivalence**

Les titres mis en équivalence au 31 mars 2006 concernent principalement les sociétés suivantes sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable :

- **WAM Acquisition (Groupe publiant des comptes consolidés)**

Le Groupe développe des outils de réservation et des solutions technologiques dédiés au voyage d'affaires et de loisirs. Cette expertise en fait un partenaire privilégié des acteurs du marché, partout dans le monde : agences de voyages, compagnies aériennes ou ferroviaires, chaînes hôtelières, sociétés de locations de voitures. Le Groupe accompagne également les entreprises dans la gestion et la réservation des déplacements professionnels.

- **Alpha Airport PLC (Groupe publiant des comptes consolidés)**

Le Groupe Alpha Airports exerce une activité de catering aérien et de gestion de commerces d'aéroports dans plus de 150 points de vente situés dans 74 aéroports, eux-mêmes implantés dans 13 pays différents et répartis sur les cinq continents. L'activité de catering aérien du Groupe Alpha airports développe une large gamme de prestations logistiques, de commissariat et d'assistance auprès de plus de 100 compagnies aériennes. Le Groupe Alpha Airports offre aussi des services de vente à bord des appareils.

L'activité de gestion de commerces d'aéroports du Groupe Alpha Airports propose à ses clients une offre spécialement conçue pour les services de catering et de vente de détail. Le Groupe Alpha Airports dispose de boutiques dans 26 aéroports britanniques, 2 aéroports en Amérique du Nord, 2 aéroports en Turquie et 3 aéroports du Sous-continent indien.

- **Martinair (Groupe publiant des comptes consolidés)**

Martinair, société domiciliée aux Pays Bas, a pour objet le transport aérien passage et cargo au départ d'Amsterdam.

Les comptes des principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les données financières des exercices 2005 et 2006 non retraités des ajustements de consolidation.

<i>En millions d'euros</i>	<b>WAM Acquisition (Amadeus GTD)</b>	<b>Alpha Plc</b>	<b>Martinair</b>
	<b>31/12/2004</b>	<b>31/01/2005</b>	<b>31/12/2004</b>
% détention au 31 mars 2005	23,4%	26,2%	50,0%
Chiffre d'affaires	2 057	715	959
Résultat d'exploitation	343	22	23
Résultat net	208	13	13
Capitaux propres au 31 mars 2005	942	62	318
Total Actif	1 675	243	682
Total Passif	1 675	243	682
	<b>31/07/2005 (1 mois)</b>	<b>31/01/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
% détention au 31 mars 2006	23,4%	26,1%	50,0%
Chiffre d'affaires	180	807	1 121
Résultat d'exploitation	(68)	30	22
Résultat net	(89)	20	17
Capitaux propres au 31 mars 2006	21	62	322
Total Actif	5 252	294	710
Total Passif	5 252	294	710

## **Autres informations**

La quote-part de la perte de WAM Acquisition non enregistrée dans les comptes consolidés du groupe s'élève à (21) millions d'euros pour l'exercice 2005-06. Il s'agit de la quote part relative au premier exercice de 1 mois clos le 31 juillet 2005 de WAM Acquisition. Compte tenu des capitaux propres négatifs après neutralisation des montants réinvestis par le Groupe Air France – KLM, la contribution aux comptes consolidés est nulle.

## **20. Actifs de pensions**

Les variations de l'actif de pension comptabilisé au bilan sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<i>Au 31 mars</i>		
<b>Solde en début de période</b>	1 767	23
Charge de la période	(115)	(106)
Paiement des cotisations au fonds	249	226
Acquisition de KLM	-	1 624
Ecart de conversion	2	-
<b>Solde en fin de période</b>	<b>1 903</b>	<b>1 767</b>

L'analyse de ces actifs de pensions est présentée en note 28.1.

## 21. Autres actifs financiers

<i>En millions d'euros</i>				
<i>Au 31 mars</i>				
	2006		2005	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Valeurs mobilières de placement	865	-	578	-
Actions propres	-	-	-	27
Prêts et créances	65	1 130	45	986
Immobilisations financières diverses	2	24	31	75
Actifs financiers disponibles à la vente	-	77	-	57
Autres	-	-	-	15
Dépréciations	-	(49)	-	(47)
<b>Total</b>	<b>932</b>	<b>1 182</b>	<b>654</b>	<b>1 113</b>

### Actions propres

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, en application des normes IAS 32 et 39, les actions propres détenues sont reclassées en diminution des capitaux propres et n'apparaissent donc plus à l'actif.

### Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » comprend principalement les dépôts versés dans le cadre des locations opérationnelles et financières.

### Actifs financiers disponibles à la vente

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur	% intérêt	Capitaux propres	Résultat	Cours de bourse (en €)	Date de clôture
<b>Au 31 mars 2006</b>						
Alitalia <sup>(*) (**)</sup>	32	2,00%	1 462	(167)	1,15	Décembre 2005
Austrian Airlines <sup>(*)</sup>	4	1,50%	566	(129)	8,39	Décembre 2005
Opodo	3	5,94%	(4)	(50)	NA	Décembre 2004
Voyages Fram	9	8,70%	123	(17)	NA	Décembre 2004
Autres	29					
<b>Au 31 mars 2005</b>						
Alitalia <sup>(*)</sup>	16	2,00%	1 264	(520)	0,228	Décembre 2004
Austrian Airlines <sup>(*)</sup>	9	1,50 %	631	40	7,87	Décembre 2004
Opodo	-	8,30%	(15)	(64)	NA	Décembre 2003
Voyages Fram	9	8,70%	142	(15)	NA	Décembre 2003
Autres	23					

<sup>(\*)</sup> société cotée

<sup>(\*\*)</sup> une opération de regroupement (30 anciennes actions pour une nouvelle action) a eu lieu sur l'exercice

## 22. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks et encours se décomposent comme suit pour les exercices clos les 31 mars 2006 et 2005 :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Pièces de rechanges aéronautiques	331	305
Autres approvisionnements	134	125
Encours de productions	2	55
<b>Valeur brute</b>	<b>467</b>	<b>485</b>
<b>Dépréciation en début d'exercice</b>	<b>(103)</b>	<b>(116)</b>
Dotations de l'exercice	(29)	-
Reprise de dépréciation suite à des sorties et des cessions	5	-
Reprise de dépréciation devenue sans objet	-	13
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>	<b>(127)</b>	<b>(103)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>340</b>	<b>382</b>

## 23. CRÉANCES CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Passage	1 330	977
Fret	392	330
Maintenance	303	382
Compagnies aériennes	503	438
Autres	97	247
<b>Valeur brute</b>	<b>2 625</b>	<b>2 374</b>
<b>Dépréciation en début d'exercice</b>	<b>(102)</b>	<b>(99)</b>
Dotations de l'exercice	(17)	(30)
Utilisation	12	27
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>	<b>(107)</b>	<b>(102)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>2 518</b>	<b>2 272</b>

## 24. AUTRES DEBITEURS

<i>En millions d'euros</i>					
<i>Au 31 mars</i>		<b>2006</b>		<b>2005</b>	
		<b>Courant</b>	<b>Non courant</b>	<b>Courant</b>	<b>Non courant</b>
Fournisseurs débiteurs		70	-	153	-
Etat		79	7	82	-
Groupe et associés		35	-	16	-
Instruments dérivés		1 022	973	88	299
Charges constatées d'avance		294	-	304	-
Débiteurs divers		261	102	331	37
<b>Valeur brute</b>		<b>1 761</b>	<b>1 082</b>	<b>974</b>	<b>336</b>
<b>Dépréciation en début d'exercice</b>		<b>(5)</b>	-	<b>(5)</b>	-
Dotation de l'exercice		-	-	-	-
Utilisation		-	-	-	-
Reprise de dépréciation devenue sans objet		-	-	-	-
<b>Dépréciation en fin d'exercice</b>		<b>(5)</b>	-	<b>(5)</b>	-
<b>Valeur nette</b>		<b>1 756</b>	<b>1 082</b>	<b>969</b>	<b>336</b>

## 25. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquide qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>En millions d'euros</i>			
<i>Au 31 mars</i>		<b>2006</b>	<b>2005</b>
Titres de créances négociables		25	32
SICAV		2 062	963
Dépôts		639	654
Caisses et banques		220	398
<b>Total</b>		<b>2 946</b>	<b>2 047</b>

Le taux effectif des dépôts à terme pour l'exercice 2005 se situe à 2,26% contre 2,69% pour l'exercice 2006.

## 26. CAPITAUX PROPRES

### 26.1. Capital

Au 31 mars 2006, le capital social d'Air France – KLM, entièrement libéré, est divisé en 269 383 518 actions. Chaque action confère un droit de vote à son détenteur. La valeur nominale des actions est de 8,50 euros.

#### Répartition du capital et des droits de vote

Le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

Au 31 mars	en % du capital		en % des droits de vote	
	2006	2005	2006	2005
Etat français	18%	23%	19%	24%
Salariés et anciens salariés	14%	12%	14%	12%
Actions détenues par le groupe	2%	2%	-	-
Public	66%	63%	67%	64%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

#### Autres titres donnant accès au capital

A la suite de l'Offre Publique d'Echange, il a été émis 45 093 299 Bons d'Acquisition et/ou de Souscription d'Actions (BASA). Trois BASA donneront le droit d'acquérir et/ou de souscrire à deux actions nouvelles ou existantes Air France – KLM, de 8,50 euros de valeur nominale, au prix d'exercice de 20 euros par action Air France – KLM. Les titulaires des BASA ont la faculté, à tout moment pendant une période de 24 mois à partir de novembre 2005, d'obtenir, au gré de la société, des actions nouvelles et/ou existantes de la société en échange des BASA. L'augmentation potentielle maximum des capitaux propres d'Air France – KLM est de 601 millions d'euros. Le prix d'exercice de ces bons étant supérieur au cours de l'action Air France–KLM, ceux-ci n'ont pas été retenus pour le calcul du résultat dilué par action.

### 26.2. Primes d'émission, de fusion et d'apport

Les primes d'émission et de fusion représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature par Air France – KLM.

<i>En millions d'euros</i>		
Au 31 mars	2006	2005
Part capitaux propres des instruments hybrides	46	-
Autres primes d'émission, de fusion et d'apport	384	384
	<b>430</b>	<b>384</b>

## 26.3. Actions d'auto-contrôle

Au 31 mars 2006, le groupe détient 4 129 088 de ses propres actions dans le cadre des programmes de stock options. Par ailleurs, le groupe détient 21 047 de ses propres actions dans le cadre du programme d'animation de cours autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 juillet 2005. L'ensemble de ces titres est classé en réduction des capitaux propres. Au 31 mars 2005, les titres détenus par le groupe dans le cadre des programmes de stock options étaient classés en valeurs mobilières de placement pour un montant de 27 millions d'euros, Air France – KLM ayant appliqué les normes IAS 32 et 39 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, conformément à l'option offerte par les normes.

## 26.4. Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Réserve légale	46	46
Réserves statutaires	1 059	1 133
Autres réserves	3 054	365
Résultat net – part du groupe	913	1 710
<b>Total</b>	<b>5 072</b>	<b>3 254</b>

Au 31 mars 2006, la réserve légale de 46 millions d'euros, représente 2% du capital social d'Air France-KLM. La réglementation française exige qu'une société anonyme affecte chaque année 5 % de son résultat net statutaire à cette réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10 % du capital social de la société. Ce montant affecté à la réserve légale est déduit du résultat distribuable pour l'année en cours. Cette restriction au paiement de dividendes s'applique également à l'ensemble des filiales françaises sur la base de leur propre résultat statutaire. La réserve légale de toute société soumise à cette réglementation ne peut faire l'objet d'une distribution aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

Les autres réserves comprennent également (i) les réserves distribuables correspondant à la part des résultats de la société mère, Air France – KLM, qui a été affectée par les Assemblées générales ordinaires des actionnaires et (ii) les résultats accumulés des filiales consolidées.

### Résultat et réserves distribuables

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Réserves distribuables	1 053	1 129
Résultat net - part du Groupe	913	1 710
<b>Résultats distribuables</b>	<b>1 966</b>	<b>2 839</b>

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 12 juillet 2006 statuant sur les comptes clos le 31 mars 2006 de distribuer un dividende de 80 millions d'euros (soit 0,30 euros par action).

## 27. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les plans de paiement en vigueur au 31 mars 2006 fondés sur des actions sont les suivants :

Plans	Date d'attribution / de lancement	Nombre d'actions / d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration / de clôture	Prix de souscription (euros)	Nombre d'options souscrites au 31/03/2006
<b><u>Plans d'options de souscription d'actions</u></b>						
KLM	30/06/2000	34 419	30/06/2003	20/10/2005	32,86	-
KLM - actions A	30/06/2001	343 642	30/06/2004	20/10/2006	20,44	-
KLM - actions B	30/06/2001	114 162	30/06/2004	20/10/2006	16,22	65 400
KLM - actions A	30/06/2002	341 350	30/06/2004	19/10/2007	12,80	223 948
KLM - actions B	30/06/2002	119 105	30/06/2004	19/10/2007	10,07	89 142
KLM	30/06/2003	355 379	30/06/2004	30/06/2008	6,48	272 768
KLM	30/06/2004	463 884	30/06/2004	25/06/2009	13,19	-
KLM	31/07/2005	390 609	31/07/2005	16/07/2010	13,11	-
<b><u>Autres plans</u></b>						
Air France - ESA 1998 pilotes	01/05/1999	15 023 251	N/A	31/05/1999	14,00	15 023 251
Air France – ESA 1998 options	30/05/2000	3 516 596	31/05/2005	31/05/2007	15,75	868 070
Air France - KLM - ESA 2003	01/02/2005	12 612 671	N/A	21/02/2005	14,00	12 612 671
Air France - KLM - ORS	01/02/2005	8 414 273	N/A	21/02/2005	14,30	8 414 273

### 27.1. Plans attribués antérieurement au 7 Novembre 2002

Conformément aux dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> avril 2004 ont été évalués et comptabilisés en charge de personnel. L'exemption de l'antériorité s'applique en conséquence aux plans décrits ci-dessous.

Le 28 octobre 1998, la société Air France a signé avec les pilotes un accord prévoyant l'octroi d'actions Air France, aux pilotes salariés qui le demanderaient, en contrepartie d'une diminution de leur salaire (ces actions étant attribuées par l'Etat français, principal actionnaire à l'époque d'Air France). L'offre a été lancée le 1er mai 1999 et s'est clôturée le 31 mai 1999. A la clôture de l'offre, 15 023 251 actions avaient été attribuées aux pilotes ayant souscrit à cette offre. Le paiement de ces actions, souscrites à un cours de 14 euros, s'effectue par le biais d'une réduction de salaire s'étalant (i) sur une période de 7 ans pour 10 263 001 actions souscrites et (ii) sur la durée de vie professionnelle intégrale des pilotes pour les 4 760 250 actions restantes.

Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, la société a également attribué 3 516 596 options d'achat d'actions le 30 mai 2000 à certains de ses salariés. Ces options pourront être exercées au prix de 15,75 euros par action entre le 31 mai 2005 et le 31 mai 2007. Ces options ont été attribuées sans aucune condition de service et ont été considérées comme acquises à la date de leur attribution le 30 mai 2000.

Au 31 mars 2006, 868 070 options ont été exercées et 50 290 ont été annulées. Au 31 mars 2005, aucune de ces options n'avait été exercée et 19 659 étaient annulées.

## 27.2. Plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002

### Plans d'options de souscription d'actions

Avant le rapprochement avec Air France, les membres du Directoire et les principaux cadres de KLM disposaient d'options d'achat d'actions de KLM.

Dans le cadre du contrat de regroupement entre KLM et Air France, les options d'achats d'actions et SAR (Share Appreciation Rights) non exercées lors du rapprochement ont été modifiées, le 4 mai 2004, de sorte que leur détenteur puisse acheter des actions Air France-KLM et des SAR attachées aux actions Air France KLM.

Les actions détenues par KLM dans le cadre de ce plan ont été converties en action Air France-KLM et transférées à une fondation dont l'unique objet est de détenir ces actions.

La juste valeur de ces options a été valorisée à la date d'acquisition de KLM, soit le 1<sup>er</sup> mai 2004, en utilisant la méthode de Black and Scholes et avec les hypothèses suivantes :

Juste valeur à la date d'attribution (en millions d'euros)	10
Cours de l'action (en €)	16,61
Prix d'exercice de l'option (en €)	Entre 6,48 € et 32,86 €
Volatilité estimée des rendements de l'action	33,7%
Durée de vie de l'option	Entre 0,46 et 4,17 ans
Taux de dividendes espéré de l'action	1,40%
Taux d'intérêt sans risques	Entre 2,06% et 3,26%

Les mouvements d'options au cours des exercices clos les 31 mars 2006 et 2005 sont les suivants :

	Prix moyen d'exercice (€)	Nombre d'options
<b>Options en circulation au 1er avril 2004</b>	-	-
Acquisition de KLM	13,54	1 771 941
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	-	-
Options exercées au cours de la période	7,31	(112 673)
Options attribuées au cours de la période	-	-
<b>Options en circulation au 31 mars 2005</b>	<b>13,97</b>	<b>1 659 268</b>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	26,18	(58 512)
Options exercées au cours de la période	10,71	(538 585)
Options attribuées au cours de la période	13,11	390 609
<b>Options en circulation au 31 mars 2006</b>	<b>14,45</b>	<b>1 452 780</b>

### Plan Echange Salaire / Actions 2003 (ESA 2003)

Le 1<sup>er</sup> février 2005, le Groupe a lancé un plan d'échange salaire contre actions au terme duquel les employés d'Air France résidant en France se sont vus proposer d'acquérir des actions Air France-KLM au prix de 14 euros par action en échange d'une réduction de leur salaire sur une période de 6 ans. L'offre était limitée à un maximum de 13 186 853 actions ordinaires.

A la date de clôture de l'offre, soit le 21 février 2005, les employés d'Air France ont ainsi acquis 12 612 671 actions Air France-KLM.

Ces actions ont été attribuées par l'Etat français, actionnaire d'Air France-KLM, sous condition de versement d'une soulte d'un montant de 109 millions d'euros par Air France-KLM.

Les réductions de salaire s'étaleront sur la période allant de mai 2005 à mai 2011.

La juste valeur des services rendus dans le cadre de ce plan d'achat d'actions a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 euros, et ressort à 180 millions d'euros. La charge de salaire correspondante est reconnue sur la période d'acquisition des droits de mai 2005 à mai 2011.

### Offre Réservée aux Salariés (ORS)

Conformément à la loi de privatisation du 6 août 1986, l'Etat français, principal actionnaire d'Air France-KLM, a procédé le 1<sup>er</sup> février 2005 à une offre d'achat d'actions Air France-KLM réservée aux salariés d'Air France (ORS) aux conditions préférentielles suivantes :

- un prix de souscription d'action réduit de 20 % par rapport à la valeur de marché de l'action Air France-KLM;
- l'attribution d'actions gratuites ;
- un abondement pouvant aller jusqu'à 40 % du montant souscrit par le salarié;
- des facilités de paiement.

L'offre portait sur une quantité maximum de 8 414 273 actions. A la clôture de l'offre, le 21 février 2005, l'intégralité de l'offre avait été souscrite. Il n'existait aucune condition de service à rendre postérieurement à la date d'attribution de ce plan.

La détermination de la juste valeur du service rendu a été déterminée sur la base du cours de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 euros à l'exception de l'abondement qui a été comptabilisé sur la base de sa valeur faciale. Compte tenu de l'absence de condition de service à rendre attachée à ce plan, la charge hors abondement d'un montant de 69 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 mars 2005.

### Charges de personnel liées aux paiements fondés sur des actions

Elles s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>			
<b>au 31 mars</b>	<b>Note</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
ESA 2003		(29)	-
ORS		-	(69)
Plan de stock options		-	-
<b>Charges de personnel</b>	<b>7</b>	<b>(29)</b>	<b>(69)</b>

## 28. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	<b>Avantages du personnel note 28.1</b>	<b>Restitution d'avions</b>	<b>Restruc- turation</b>	<b>Litiges</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Montant au 1er avril 2004</b>	<b>658</b>	<b>279</b>	<b>13</b>	<b>64</b>	<b>51</b>	<b>1 065</b>
Dotations de l'exercice	102	139	18	12	89	<b>360</b>
Reprises pour utilisation	(50)	(80)	(45)	(7)	(23)	<b>(205)</b>
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(59)	-	(2)	-	<b>(61)</b>
Acquisition de KLM	347	67	59	-	-	<b>473</b>
Ecart de conversion	(4)	5	3	-	3	<b>7</b>
Actualisation	-	1	-	-	-	<b>1</b>
<b>Montant au 31 mars 2005</b>	<b>1 053</b>	<b>352</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>120</b>	<b>1 640</b>
<i>Dont : non courants</i>	<i>1053</i>	<i>281</i>	<i>16</i>	<i>61</i>	<i>105</i>	<i>1 516</i>
<i>courants</i>	<i>-</i>	<i>71</i>	<i>32</i>	<i>6</i>	<i>15</i>	<i>124</i>
Dotations de l'exercice	74	136	1	63	39	<b>313</b>
Reprises pour utilisation	(129)	(112)	(31)	(14)	(18)	<b>(304)</b>
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(17)	(1)	-	-	<b>(18)</b>
Ecart de conversion	7	-	-	-	-	<b>7</b>
Actualisation	-	7	-	-	-	<b>7</b>
<b>Montant au 31 mars 2006</b>	<b>1 005</b>	<b>366</b>	<b>17</b>	<b>116</b>	<b>141</b>	<b>1 645</b>
<i>Dont : non courants</i>	<i>1 005</i>	<i>261</i>	<i>-</i>	<i>66</i>	<i>121</i>	<i>1 453</i>
<i>courants</i>	<i>-</i>	<i>105</i>	<i>17</i>	<i>50</i>	<i>20</i>	<i>192</i>

### 28.1. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe compte un nombre important de plans de retraite au bénéfice de ses salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. Plusieurs de ces plans sont à prestations définies.

L'impact de l'acquisition de KLM, au 30 avril 2004, sur les plans de retraite s'est traduit par une augmentation des engagements de 7 627 millions d'euros et des actifs de fonds de pension affectés aux plans de 8 912 millions d'euros. Ces montants correspondent à la juste valeur des engagements et des actifs affectés aux plans à la date d'entrée de KLM dans le périmètre de consolidation. Ils apparaissent dans le tableau d'analyse des engagements de retraites et autres avantages sur les lignes « Acquisition de KLM ».

Le Groupe, conformément à l'option offerte par IFRS 1, a comptabilisé le solde des écarts actuariels directement en capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004, date de transition aux normes IFRS.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, le Groupe amortit les gains et pertes actuariels dès lors qu'ils excèdent 10% du montant le plus élevé entre l'obligation projetée et la valeur de marché des actifs constitués en couverture.

#### Surplus des fonds de retraite

Le Groupe constitue pour un certain nombre d'engagements de retraite des fonds de couverture.

Les engagements du groupe KLM sont pour l'essentiel couverts par des fonds constitués conformément à la réglementation néerlandaise et à la convention collective de la société. Concernant le niveau de couverture des

engagements, et particulièrement pour le programme relatif aux pilotes, de fortes contraintes de « sécurité » obligent la société à toujours être en position de « sur couverture ».

## Description des hypothèses actuarielles utilisées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée pour les clôtures des 31 mars 2006 et 2005. Ces calculs intègrent :

- Des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- Des hypothèses de départ à la retraite variant entre 55 et 65 ans selon les localisations et législations applicables.
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements et qui se situent dans les fourchettes suivantes :

Au 31 mars	2006	2005
Zone euro	Entre 4,1% et 4,5%	Entre 4,5% et 5,25%
Royaume-Uni	Entre 4,8% et 4,9%	Entre 5,3% et 5,4%
USA-Canada	Entre 4,8% et 5,8%	Entre 5,25% et 6,5%
Autres pays	Entre 1,7% et 15,25%	Entre 1,9% et 11%

- Une hypothèse de taux de rentabilité à long terme pour les fonds investis en garantie des plans de retraite et qui sont les suivants :

Au 31 mars	2006	2005
Zone euro	Entre 4,0% et 7,0%	Entre 5% et 7%
Royaume-Uni	Entre 6,1% et 6,8%	6,8%
USA-Canada	Entre 6,1% et 6,8%	Entre 6,8% et 7,5%
Autres pays	Entre 0,5% et 12,0%	Entre 4,8% et 11%

- Une hypothèse de taux d'augmentation des dépenses de santé :

Au 31 mars	2006	2005
USA-Canada	10,0%	8,5%

Une variation de +/- 1 point du taux d'augmentation des dépenses de santé n'aurait pas d'impact significatif sur l'engagement, le coût des services cumulés ni sur la charge d'intérêt.

En moyenne, les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des engagements sont résumées ci-dessous :

<b>Au 31 mars</b>	<b>Retraites et indemnités assimilées</b>		<b>Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites</b>	
	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Taux d'actualisation	4,49%	4,55%	4,49%	4,55%
Taux d'augmentation des salaires	2,70%	2,91%		
Rendement à long terme attendu des actifs	5,70%	5,13%		

## Evolution des engagements

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'engagement net des fonds de couverture concernant les plans de retraite du Groupe avec les montants reconnus dans les états financiers du Groupe, aux 31 mars 2006 et 2005.

(en millions d'euros)

	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	2006	2005	2006	2005
<b>Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>10 313</b>	<b>1 680</b>	<b>115</b>	<b>3</b>
Coût des services .....	359	275	2	2
Charge d'intérêt .....	461	447	6	5
Cotisations des participants .....	36	32	-	-
Modifications des plans .....	49	16	-	-
Acquisition de KLM .....	-	7 528	-	99
Réduction / liquidation de régimes .....	(11)	(1)	(55)	-
Prestations payées .....	(398)	(352)	(5)	(8)
Pertes (Gains) actuariels .....	106	707	8	14
Ecarts de conversion .....	6	(19)	3	-
<b>Montant des engagements, à la clôture de l'exercice</b>	<b>10 921</b>	<b>10 313</b>	<b>74</b>	<b>115</b>
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>10 782</b>	<b>1 024</b>	-	-
Rendement réel des actifs .....	1 747	913	-	-
Cotisations de l'employeur .....	358	261	-	-
Cotisations des participants .....	37	32	-	-
Acquisition de KLM .....	-	8 912	-	-
Réduction / liquidation de régimes .....	(6)	-	-	-
Prestations payées .....	(383)	(345)	-	-
Ecarts de conversion .....	3	(15)	-	-
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 538</b>	<b>10 782</b>	-	-
<b>Montant net figurant au bilan :</b>				
Engagement net .....	1 617	469	(74)	(115)
Coûts des services passés non reconnus .....	59	25	-	-
Pertes / (Gains) actuariels non reconnus .....	(710)	322	6	13
<b>Actif (Provision) net figurant au bilan</b>	<b>966</b>	<b>816</b>	<b>(68)</b>	<b>(102)</b>
<b>Montants reconnus au bilan :</b>				
Engagements financés d'avance (note 20) .....	1 903	1 767	-	-
Engagements provisionnés .....	(937)	(951)	(68)	(102)
<b>Montant net reconnu</b>	<b>966</b>	<b>816</b>	<b>(68)</b>	<b>(102)</b>
<b>Charge de retraite de la période :</b>				
Coût des services .....	359	275	2	2
Charge d'intérêt .....	461	447	6	5
Rendement attendu des actifs .....	(616)	(532)	-	-
Réduction/Liquidation de régimes .....	(8)	-	(44)	-
Amortissement du coût des services passés .....	12	15	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels .....	16	(4)	4	-
Autres .....	(1)	-	-	-
<b>Charge de retraite de la période</b>	<b>223</b>	<b>201</b>	<b>(32)</b>	<b>7</b>
<b>Montant de l'engagement brut calculé avec les salaires de fin d'exercice :</b>				
Ensemble des plans .....	9 656	9 081	-	-
Engagement net des plans pour lesquels l'engagement brut calculé avec les salaires de fin d'exercice est supérieur à la valeur de marché des actifs .....	965	1 793	-	-

A l'exception des plans de retraite de KLM dont la position est un actif net inscrit en totalité en actif non courant, l'ensemble des engagements est provisionné dans les passifs non courants.

## Composition des actifs affectés aux plans

La composition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite du Groupe est la suivante :

Au 31 mars	Fonds investis	
	2006	2005
Actions	40 %	50 %
Obligations	48 %	37 %
Immobilier	10 %	10 %
Investissements à court terme	0 %	2 %
Autres	2 %	1 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente les sorties de trésorerie attendues, concernant les retraites et autres avantages accordés postérieurement à l'emploi, au 31 mars 2006, sur les dix prochaines années :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Retraites</b>
Estimation des cotisations et prestations payées :	
2007	371
2008	395
2009	431
2010	459
2011	495
2012-2016	2 825

## 28.2. AUTRES PROVISIONS

### Provision pour restitution d'avions

Les provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle correspondent aux engagements d'Air France – KLM au titre de ses contrats de location d'avion avec ses bailleurs à la date d'établissement des états financiers.

### Provision pour restructuration

KLM avait enregistré dans ses comptes, antérieurement au 1<sup>er</sup> mai 2004, une provision pour restructuration d'un montant de 75 millions d'euros, destinée à couvrir les frais de licenciement liés à un programme de réduction des coûts. A la date d'intégration de KLM dans le Groupe, cette provision s'élevait à 59 millions d'euros. Le solde de cette provision au bilan ressort à 8 millions d'euros au 31 mars 2006 contre 32 millions d'euros au 31 mars 2005.

Les provisions pour restructuration correspondent essentiellement à des plans de réduction de personnel.

### Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

## Autres provisions

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du Groupe.

## 29. DETTES FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>		
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	226	225
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	265	270
Titres à durée indéterminée reconditionnés	122	152
OCEANE	382	-
Emprunts location financement (part non courante)	4 668	5 008
Autres emprunts à long terme (part non courante)	2 163	2 234
	<b>7 826</b>	<b>7 889</b>
<b>Dettes financières courantes</b>		
Titres à durée indéterminée	25	23
Emprunts location financement (part courante)	763	444
Intérêts courus non échus	107	79
Autres emprunts à long terme (part courante)	365	498
	<b>1 260</b>	<b>1 044</b>

### 29.1. Emprunts subordonnés à durée indéterminée

#### 29.1.1 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en yens

L'emprunt subordonné à durée indéterminée en Yen a été émis par KLM en 1999 pour un montant total de 30 milliards de yens, soit 226 millions d'euros au 31 mars 2006.

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5,065% sur 10 milliards de yens et 4,53% sur 20 milliards de yens), après exercice de swaps.

L'emprunt est à durée indéterminée ; cependant, la date de remboursement attendue est le 28 août 2019. Le remboursement de l'emprunt n'entraîne pas de paiement d'une indemnité. Cependant, une indemnité sera due si l'emprunt est remboursé dans une devise autre que le yen. L'emprunteur pourrait également avoir à rembourser au prêteur tous les frais considérés comme raisonnables et supportés dans le cadre d'une action juridique.

Le remboursement de cet emprunt est subordonné au remboursement de toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

#### 29.1.2 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en Franc Suisse

L'emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en Franc Suisse a été émis par KLM en deux tranches en 1985 et 1986 pour un montant total, à l'origine de 500 millions de francs suisses. Après les remboursements effectués par KLM, le montant de l'emprunt subordonné s'élève à 420 millions de francs suisse, soit 265 millions d'euros au 31 mars 2006.

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5¼ % sur 270 millions de francs suisses et 2 7/8 % sur 150 millions de francs suisses) pour les exercices clos les 31 mars 2006 et 2005.

Le remboursement de cet emprunt est subordonné au remboursement de toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

## **29.2. Titres à durée indéterminée (TDI) reconditionnés**

Le groupe Air France a réalisé deux émissions de TDI reconditionnés : la première en juin 1989 et la seconde en mai 1992, pour des montants respectifs d'environ 381 millions d'euros et de 395 millions d'euros.

La première émission, restructurée en prêt en 1998, a fait l'objet d'un rachat par Air France au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Les intérêts payés par société Air France sur le montant nominal de la dette levée sont comptabilisés en frais financiers. Les intérêts produits par le dépôt (ou assimilé) à zéro coupon sont constatés en diminution des frais financiers et, en contrepartie, en diminution de l'emprunt. Le solde de l'emprunt net est amorti sur une durée de 15 ans. Au 31 mars 2006, le TDI 92 représente une dette de 147 millions d'euros, dont 122 millions d'euros pour la part non courante.

En France, le régime fiscal des TDI a été approuvé par le Service de la Législation Fiscale et autorise la déduction des intérêts payés à concurrence des montants nets effectivement perçus.

## **29.3. OCEANE**

Le 22 avril 2005, Air France a émis 21 951 219 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 15 ans pour un montant total de 450 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur nominale unitaire de 20,50 euros.

La date de maturité de cet emprunt obligataire est le 1<sup>er</sup> avril 2020. Les porteurs d'obligations peuvent demander le remboursement de leurs titres le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 1<sup>er</sup> avril 2016. Air France peut imposer le remboursement de ces titres par exercice d'un call à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 et dans certaines conditions. Le coupon annuel est de 2,75% payable à terme échu le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

La période de conversion de ces obligations s'étend du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 23 mars 2020.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France a inscrit en dette un montant de 379 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 450 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres (cf. note 26.2).

## 29.4. Emprunts location financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financement se décomposent comme suit :

Au 31 mars	2006			2005		
	Paiements minimaux futurs	Intérêts	Principal	Paiements minimaux futurs	Intérêts	Principal
<i>En millions d'euros</i>						
<b>Avions</b>						
Echéances en						
N + 1	979			671		
N + 2	974			974		
N + 3	632			946		
N + 4	682			581		
N + 5	648			495		
Au delà de 5 ans	2 381			2 227		
	<b>6 296</b>	<b>1 224</b>	<b>5 072</b>	<b>5 894</b>	<b>713</b>	<b>5 181</b>
<b>Constructions</b>						
Echéances en						
N + 1	45			35		
N + 2	44			35		
N + 3	44			34		
N + 4	42			33		
N + 5	41			32		
Au delà de 5 ans	273			211		
	<b>489</b>	<b>133</b>	<b>356</b>	<b>380</b>	<b>112</b>	<b>268</b>
<b>Autres matériels</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>3</b>		<b>3</b>

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels. Les dépôts affectés au paiement de l'option d'achat sont présentés en note 21.

## 29.5. Autres emprunts à long terme

Les autres emprunts à long terme sont constitués des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i> <i>au 31 mars</i>	2006	2005
Titrisation d'actifs aéronautiques	394	421
VCRP et emprunts hypothécaires	1 747	1 966
Autres emprunts à long terme	387	345
<b>Total</b>	<b>2 528</b>	<b>2 732</b>

- Titrisation d'actifs aéronautiques

Au mois de juillet 2003, Air France a réalisé une opération de titrisation d'actifs aéronautiques pour un montant total de 435 millions d'euros.

Ce financement est garanti par un portefeuille de seize avions d'un montant total de 525 millions d'euros. Il est composé de trois tranches de dette :

- une tranche senior A1 à taux variable d'un montant de 98 millions d'euros et d'échéance finale prévue le 20 juillet 2013. Cette tranche présente un solde de 82 millions d'euros au 31 mars 2006 (93 millions d'euros au 31 mars 2005)

- une tranche senior A2 non amortie à taux fixe (4,575% par an) d'un montant de 194 millions d'euros et d'échéance finale prévue le 20 juillet 2013. Cette tranche présente un solde de 194 millions d'euros au 31 mars 2006 (194 millions d'euros au 31 mars 2005)
- une tranche mezzanine B à taux variable d'un montant de 143 millions d'euros et d'échéance finale prévue le 20 juillet 2013. Cette tranche présente un solde de 118 millions d'euros au 31 mars 2006 (135 millions d'euros au 31 mars 2005)

Le taux variable de la tranche A1 et B était en moyenne de 4.03 % pour l'exercice clos le 31 mars 2006 contre 3.81 % au 31 mars 2005.

## 29.6. Analyse par échéance

Les échéances des emprunts à long terme se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Echéances en		
N+1	1 260	1 044
N+2	1 081	1 205
N+3	883	957
N+4	749	840
N+5	763	680
Au delà de 5 ans	4 350	4 207
<b>Total</b>	<b>9 086</b>	<b>8 933</b>

## 29.7. Analyse par devise

La répartition de l'ensemble des emprunts à long terme par devises après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Euro	7 938	7 629
Dollar US	792	890
Franc Suisse	274	281
Yen	22	29
Livre Sterling	59	100
Autres	1	4
<b>Total</b>	<b>9 086</b>	<b>8 933</b>

## 29.8. Lignes de crédit

Le groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 1,8 milliard d'euros au 31 mars 2006. Les deux principales lignes, non utilisées au 31 mars 2006, s'élèvent respectivement à 1,2 milliard d'euros et à 540 millions d'euros. Elles viendront à échéance en avril et en juillet 2010. Par ailleurs, le groupe dispose de lignes de crédit à moyen terme de 45 millions d'euros (dont 33 millions tirés au 31 mars 2006) dont les échéances varient entre avril 2006 et octobre 2006.

### 30. AUTRES CRÉDITEURS

Les autres crédateurs au 31 mars 2006 et 2005 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i> <b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>		<b>2005</b>	
	<b>Courant</b>	<b>Non courant</b>	<b>Courant</b>	<b>Non courant</b>
Dettes fiscales	352	-	234	-
Dettes sociales	882	-	739	3
Dettes sur immobilisations	178	-	214	-
Dérivés financiers	220	154	88	218
Produits constatés d'avance	57	-	128	-
Dettes diverses	580	263	577	260
<b>Total</b>	<b>2 269</b>	<b>417</b>	<b>1 980</b>	<b>481</b>

## 31. INSTRUMENTS FINANCIERS

### 31.1. Instruments dérivés

- Au 31 mars 2006

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	non courant	courant	non courant	courant
<b>Risque de change (opérations financières et d'exploitation)</b>				
Couverture de juste valeur	16	11	26	42
Couverture de flux futurs	-	47	-	25
<b>Risque de taux (opérations financières et d'exploitation)</b>				
Couverture de flux futurs	36	3	35	4
Couverture de juste valeur	108	24	73	-
Dérivés de transactions	49	-	9	-
<b>Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)</b>				
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture de flux futurs	764	937	11	149

- Au 1<sup>er</sup> avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	non courant	courant	non courant	courant
<b>Risque de change (opérations financières et d'exploitation)</b>				
Couverture de juste valeur	1	13	140	98
Couverture de flux futurs	-	26	3	22
<b>Risque de taux (opérations financières et d'exploitation)</b>				
Couverture de flux futurs	(5)	-	77	5
Couverture de juste valeur	123	1	137	2
Dérivés de transactions	69	-	23	-
<b>Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)</b>				
Couverture de juste valeur	674	663	38	124

## Détail des dérivés de taux : exposition au risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières à court et à long terme des instruments dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

- **Au 31 mars 2006**

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie</b>								
Swap de taux	3 742	491	340	494	279	238	1900	(0)
<b>Opérations qualifiées de couverture de juste valeur</b>								
Swap de taux	2 082	356	476	359	276	205	410	59
<b>Opérations qualifiées de couverture de trading</b>								
	641	87	25	167	68	14	280	40
<b>TOTAL</b>	<b>6 465</b>	<b>934</b>	<b>841</b>	<b>1 020</b>	<b>623</b>	<b>457</b>	<b>2 590</b>	<b>99</b>

Mtm\* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

- **Au 1<sup>er</sup> avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)**

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie</b>								
Swap de taux	2 280	352	384	217	377	79	871	(87)
Autres	5	2	3	-	-	-	-	-
<b>Opérations qualifiées de couverture de juste valeur</b>								
Swap de taux	1 780	113	100	375	587	141	464	(15)
Autres	3	2	1	-	-	-	-	-
<b>Opérations qualifiées de trading</b>								
Swap de taux	507	10	76	13	146	6	256	46
<b>TOTAL</b>	<b>4 575</b>	<b>479</b>	<b>564</b>	<b>605</b>	<b>1 110</b>	<b>226</b>	<b>1 591</b>	<b>(56)</b>

Mtm\* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Ces instruments ont différents objets :

- Couverture d'un risque de prix lié aux dettes financières à taux fixes :  
En contractant une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à un risque d'opportunité en cas de baisse des taux.  
Compte tenu de la situation des taux sur le marché par rapport aux taux d'intérêts fixes sur certaines dettes, le groupe a conclu des swaps de taux prêteur du taux fixe.
- Couverture d'un risque de cash flow lié aux dettes financières à taux variables :  
Le groupe a souhaité fixer le taux de certaines dettes à taux variables et a conclu des swaps de taux emprunteur du taux fixe.

Compte tenu des opérations de couvertures, l'exposition aux risques de taux d'intérêt du groupe peut être présentée comme suit :

<i>En millions d'euros au 31 mars</i>	2006				2005			
	Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture	
	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen
<b>Actifs et passifs financiers à taux fixe</b>								
<b>Actifs à taux fixe</b>	<b>770</b>	<b>6.7%</b>	<b>770</b>	<b>6.7%</b>	<b>930</b>	<b>6%</b>	<b>930</b>	<b>6%</b>
Titres à durée indéterminée reconditionnés	147	10.1%	147	10.1%	175	10.1%	175	10.1%
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	491	4.4%	491	4.4%	495	4.8%	495	4.8%
Emprunts obligataires	382	4.4%	382	4.4%				
Autres dettes financières	3 175	6.5%	5 221	4.8%	3 919	6.0%	4 957	4.8%
<b>Passifs à taux fixe</b>	<b>4 195</b>	<b>6.2%</b>	<b>6 241</b>	<b>4.9%</b>	<b>4 589</b>	<b>6.0%</b>	<b>5 627</b>	<b>6.0%</b>
<b>Actifs et passifs financiers à taux variable</b>								
<b>Actifs à taux variable</b>	<b>3 967</b>	<b>2.8%</b>	<b>3 967</b>	<b>2.8%</b>	<b>2 366</b>	<b>2.3%</b>	<b>2 366</b>	<b>2.3%</b>
Autres dettes financières	4 891	3.0%	2 845	3.0%	4 344	2.9%	3 306	2.8%
Concours bancaires courants	102		102		262		262	
<b>Passifs à taux variable</b>	<b>4 993</b>	<b>3.0%</b>	<b>2 947</b>	<b>3.0%</b>	<b>4 606</b>	<b>2.9%</b>	<b>3 568</b>	<b>2.8%</b>

## Exposition au risque de change

### *Opérations courantes :*

Bien que la monnaie de comptabilisation du groupe soit l'euro, une part des flux de trésorerie est libellée dans des devises autres telles que le dollar US, le yen, la livre sterling, le franc suisse.

L'activité commerciale génère des revenus et des coûts en devises. Le groupe a pour politique de gérer par des couvertures le risque de change lié aux excédents ou déficits de trésorerie prévus dans chacune des devises principales (dollars, yens, devises européennes hors zone euro). Les couvertures se font par le biais de ventes, d'achats à terme ou de stratégies d'options.

### *Investissements aéronautiques :*

Les investissements aéronautiques sont libellés en dollar US. Le groupe se couvre en fonction des anticipations d'évolution du dollar par le biais d'achats ou de ventes à terme ou de stratégies d'options.

### *Dettes à long terme :*

Certains emprunts sont libellés en devises afin de diversifier les sources de financement et de tenir compte des excédents de trésorerie générés par certaines devises. Pour se prémunir contre les variations de taux de change sur certains de ces emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des contrats à terme de devises et des swaps sont détaillés ci-dessous en fonction de la nature des opérations de couverture.

• **Au 31 mars 2006**

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>	<b>2 092</b>	<b>1 907</b>	<b>76</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>53</b>	<b>23</b>
Options de change								
Dollar US	736	700	36	-	-	-	-	(1)
Livre sterling	105	92	13	-	-	-	-	2
Yen	78	78	-	-	-	-	-	7
Dollar Canadien	11	11						(1)
Autres	41		12	12	1	1	15	
Achat à terme								
Dollar US	617	522	15	14	14	14	38	11
Ventes à terme								
Dollar US	2	2						
Yen	69	69	-	-	-	-	-	3
Livre sterling	177	177	-	-	-	-	-	3
Franc suisse	36	36	-	-	-	-	-	1
Dollar Singapour	30	30	-	-	-	-	-	(1)
Couronne norvégienne	87	87	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	61	61	-	-	-	-	-	-
Zloty polonais	9	9	-	-	-	-	-	-
Won coréen	33	33	-	-	-	-	-	(1)
<b>Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)</b>	<b>2 746</b>	<b>849</b>	<b>800</b>	<b>628</b>	<b>400</b>	<b>62</b>	<b>7</b>	<b>(41)</b>
Achat à terme de dollars US	2746	849	800	628	400	62	7	(41)
<b>Total</b>	<b>4 838</b>	<b>2 756</b>	<b>876</b>	<b>654</b>	<b>415</b>	<b>77</b>	<b>60</b>	<b>(18)</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

- **Au 1<sup>er</sup> avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)**

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>	<b>2 067</b>	<b>1 929</b>	<b>138</b>	-	-	-	-	<b>1</b>
Options de change								
Dollar US	651	651	-	-	-	-	-	(9)
Livre sterling	66	66	-	-	-	-	-	-
Yen	60	44	16	-	-	-	-	10
Franc suisse	22	22	-	-	-	-	-	1
Achat à terme								
Dollar US	621	499	122	-	-	-	-	(2)
Ventes à terme								
Yen	93	93	-	-	-	-	-	2
Livre sterling	321	321	-	-	-	-	-	(1)
Franc suisse	40	40	-	-	-	-	-	-
Dollar Singapour	28	28	-	-	-	-	-	-
Couronne norvégienne	87	87	-	-	-	-	-	-
Couronne suédoise	70	70	-	-	-	-	-	-
Zloty polonais	8	8	-	-	-	-	-	-
<b>Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)</b>	<b>2 079</b>	<b>882</b>	<b>372</b>	<b>365</b>	<b>337</b>	<b>123</b>	-	<b>(224)</b>
Achat à terme de dollars US	1 850	653	372	365	337	123	-	(215)
Vente à terme de dollars US	11	11	-	-	-	-	-	-
Options de change sur dollars US	218	218	-	-	-	-	-	(9)
<b>Total</b>	<b>4 146</b>	<b>2 811</b>	<b>510</b>	<b>365</b>	<b>337</b>	<b>123</b>	-	<b>(223)</b>

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

## Risque lié au prix du carburant

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe est amené à intervenir sur les marchés pétroliers afin d'optimiser son coût moyen d'approvisionnement en carburant.

Les engagements du groupe sur le pétrole brut et les produits raffinés sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

- **Au 31 mars 2006**

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>	<b>5 548</b>	<b>2 854</b>	<b>1 120</b>	<b>1 042</b>	<b>532</b>			<b>1 540</b>
Swap	3 194	1 415	902	432	445			637
Options	2 354	1 439	218	610	87			903

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

- **Au 1<sup>er</sup> avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)**

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
<b>Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)</b>	<b>4 575</b>	<b>2 274</b>	<b>1 291</b>	<b>605</b>	<b>405</b>			<b>1 175</b>
Swap	1 772	1 037	454	155	126			108
Options	2 803	1 237	837	450	279			1 067

\* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

## Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients.

- Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.
- Les transactions du groupe sur les produits dérivés ont pour seul objet de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux naissant de ses activités normales. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier plan sans risque de contrepartie.
- Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique.

Au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006, le groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif.

### 31.2. Valeurs de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées pour la majorité des instruments financiers du groupe, à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, telles que l'actualisation des flux de trésorerie. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues pour fournir les informations ci-après sont par nature théoriques. Elles comprennent les limites suivantes :

- les valeurs de marchés estimées ne prennent pas en considération l'effet des variations ultérieures de taux d'intérêt et de cours de change,
- les montants estimés aux 31 mars 2006 et 2005 ne sont pas représentatifs des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance ou en cas de résiliation de l'instrument financier.

L'application de méthodes et hypothèses différentes pourrait avoir, en conséquence, un effet significatif sur les valeurs de marchés estimées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- *Disponibilités, créances clients, autres débiteurs, concours bancaires court terme et assimilés, dettes fournisseurs et autres créditeurs :*  
Le groupe estime qu'en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Valeurs mobilières de placement, titres de participation et autres titres :*  
Les valeurs de marché des titres sont déterminées principalement par référence au prix du marché ou par référence au marché de titres similaires.  
En l'absence de marché, les titres sont retenus pour leur valeur comptable, considérée comme une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Emprunts, autres dettes financières et prêts :*  
Les emprunts, autres dettes financières et prêts à taux variables ont été retenus pour leur valeur comptable.  
La valeur de marché des emprunts, autres dettes financières et prêts à taux fixes a été déterminée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêts du marché pour des instruments de caractéristiques similaires.
- *Instruments financiers hors bilan :*  
La valeur de marché des instruments financiers hors bilan correspond aux montants qui seraient payés ou reçus pour résilier ces engagements aux 31 mars 2006 et 2005, évalués sur la base des taux de marché à la date de clôture.

Les valeurs de marché ainsi déterminées sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 mars 2006		1 <sup>er</sup> avril 2005 (date de première application d'IAS 32 et 39)	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
	<b>Actifs financiers</b>			
Titres de participation	69	69	56	56
Prêts				
Taux fixe	351	362	890	887
Taux variable	151	151	81	81
Valeurs mobilières de placement	3 587	3 587	2 216	2 216
Instruments dérivés de taux				
SWAP de taux	220	220	188	188
Instruments dérivés de change				
Options de change	21	21	11	11
Contrats à terme de devises	54	54	29	29
Instruments dérivés sur matières premières				
SWAP et options sur produits pétroliers	1 700	1 700	1 337	1 337
<b>Passifs financiers</b>				
Emprunts obligataires(*)				
Taux fixe	382	548		
Titres à durée indéterminée	638	633	670	649
Autres emprunts et dettes financières				
Taux fixe	3 175	3 182	3 919	4 146
Taux variable	4 891	4 891	4 344	4 344
Instruments dérivés de taux				
SWAP de taux	121	121	244	244
Instruments dérivés de change				
Options de change	15	15	18	18
Contrats à terme de devises	78	78	245	245
Instruments dérivés sur matières premières				
SWAP et options sur produits pétroliers	160	160	162	162

(\*) Les emprunts obligataires à taux fixe ne sont constitués que de l'OCEANE émise en avril 2005. La valeur de marché de 548 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 mars 2006. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 383 millions d'euros au 31 mars 2006) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 71 millions d'euros.

## 32. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

### 32.1. Locations financement

Le détail des emprunts relatifs aux locations financement est donné en note 29.

### 32.2. Locations opérationnelles

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Paiements minimaux futurs</b>	
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Avions</b>		
Echéances en		
N + 1	645	631
N + 2	580	531
N + 3	457	438
N + 4	354	345
N + 5	298	256
Au delà de 5 ans	613	573
	<b>2 947</b>	<b>2 774</b>
<b>Constructions</b>		
échéances en		
N + 1	106	144
N + 2	102	119
N + 3	90	107
N + 4	79	88
N + 5	67	73
Au delà de 5 ans	592	633
	<b>1 036</b>	<b>1 164</b>

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles « avions » se sont élevés à 637 millions d'euros au 31 mars 2006 et à 595 millions d'euros au 31 mars 2005.

Le Groupe peut être amené à sous louer du matériel aéronautique ou des constructions. Les produits générés par cette activité sont non significatifs pour le Groupe.

## 33. COMMANDES DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Au 31 mars</b>		
N + 1	989	1 157
N + 2	951	608
N + 3	731	422
N + 4	545	537
N + 5	137	121
Au delà de 5 ans	135	117

<b>Total</b>	<b>3 488</b>	<b>2 962</b>
--------------	--------------	--------------

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque exercice considéré.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 31 mars 2006 est stable par rapport au 31 mars 2005 et s'élève à quarante-huit unités. Le nombre d'options augmente de trois unités sur la même période pour s'établir à 35 appareils. Ces évolutions s'expliquent par :

- la livraison de dix-sept appareils au cours de l'exercice ;
- de nouvelles commandes : douze en commande ferme et douze en option ;
- la confirmation de six options en commande ferme et l'annulation de trois options ;
- la modification de la commande auprès d'Embraer entraînant la diminution d'une unité dans le carnet de commande.

### **Flotte long-courrier**

#### *Passage*

Le Groupe a reçu cinq Airbus A330 et quatre Boeing 777. De plus, au titre des Boeing 777, il a levé deux options et passé une commande ferme complémentaire de six appareils.

L'annonce du report de livraison des Airbus A380-800 a été communiquée par le constructeur au Groupe au cours du premier semestre de l'exercice. Au 31 mars 2006, un nouveau calendrier de livraison est en cours de négociation avec l'avionneur.

Au 31 mars 2006, le carnet de commande du Groupe pour la flotte long-courrier passage est composé de trois Airbus A330, dix Airbus A380, seize Boeing 777 en commande ferme ainsi que de quatre Airbus A380 et de huit Boeing 777 en option.

#### *Fret*

La problématique de renouvellement de cette flotte constituée jusqu'au début des années 2000 de 747-200 était posée depuis longtemps. Une réponse avait été apportée par la commande de cinq 747-400 ERF à long rayon d'action dont le dernier a été mis en service au cours de l'exercice.

En complément de cette première phase de renouvellement, le Groupe a passé commande auprès de Boeing de huit 777F (cinq en commande ferme et trois options), nouveau module cargo dérivé de la version 777-200LR et du 777-300ER. Les premières livraisons interviendront à l'hiver 2008-2009.

### **Flotte moyen-courrier**

Le Groupe a reçu trois Airbus A318, deux Airbus A319 et un Boeing 737. Au titre du Boeing 737, il a passé une nouvelle commande ferme pour un appareil et confirmé une option. Il a aussi confirmé trois options d'Airbus A318.

Au 31 mars 2006, le carnet de commande du Groupe est composé de six Airbus A318 et de deux Boeing 737 en commande ferme ainsi que de quatre Airbus A318, un Airbus A320 et quinze Boeing 737 en option.

### **Flotte régionale**

Le Groupe a réceptionné un CRJ 70 et a passé une commande de six Embraer ERJ 190, le nouvel appareil de cent places de l'avionneur brésilien. Cette commande remplace une précédente commande de sept Embraer ERJ 145 de cinquante places. Les livraisons débiteront à partir de l'automne 2006.

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5
A 318	au 31 mars 2006	Commandes fermes	6	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	1	2	1	-	-
	au 31 mars 2005	Commandes fermes	3	3	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	5	2	-	-	-
A319	au 31 mars 2006	Commande fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	2	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
A 320	au 31 mars 2006	Commande fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	1	-	-	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	2	1	-	-	-
A 330	au 31 mars 2006	Commande fermes	3	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	6	2	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	-	-	-
A 380	au 31 mars 2006	Commande fermes	-	2	3	3	1	1
		<i>options</i>	-	-	-	-	1	3
	au 31 mars 2005	Commande fermes	-	-	3	5	1	1
		<i>options</i>	-	-	-	1	1	2
B 737	au 31 mars 2006	Commande fermes	1	1	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	2	9	4	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	1	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	2	4	4	1	-
B 747	au 31 mars 2006	Commande fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	1	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
B 777	au 31 mars 2006	Commande fermes	7	6	1	2	-	-
		<i>options</i>	-	-	1	4	3	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	5	5	2	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	2	4	-	-
B 777 F	au 31 mars 2006	Commande fermes	-	-	3	2	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	1	2	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
Embraer	au 31 mars 2006	Commande fermes	3	3	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	5	2	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
CRJ 700	au 31 mars 2006	Commande fermes	-	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-
	au 31 mars 2005	Commande fermes	1	-	-	-	-	-
		<i>options</i>	-	-	-	-	-	-

## 34. AUTRES ENGAGEMENTS

### 34.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Engagements d'achats, de souscription de titres	3	23
Engagements de cessions de titre	(3)	(2)
Avals, cautions et garanties donnés	98	105
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	7 572	7 593
Commandes de biens au sol	187	167

Le détail des nantissements et sûretés réelles du groupe s'établit comme suit au 31 mars 2006 :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Date de départ du nantissement</b>	<b>Date d'échéance du nantissement</b>	<b>Montant de l'actif nanti</b>	<b>Total du poste de bilan VNC</b>	<b>% correspondant</b>
Immobilisations incorporelles				428	-
Immobilisations corporelles	Mars 1998	Septembre 2017	6 163	12 972	47,51%
Immobilisations financières				1 374	-
			<b>6 163</b>	<b>14 774</b>	<b>41,72%</b>

### 34.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Avals, cautions et garanties reçus	198	145
Autres	133	3

Les avals, cautions et garanties reçues correspondent principalement à des lettres de crédit données par des institutions financières.

## 35. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe est impliqué dans divers litiges pour lesquels des provisions n'ont pas nécessairement été constituées dans ses états financiers.

La Compagnie a été définitivement mise hors de cause par la Cour d'Appel de Richmond (Virginie) le 9 décembre 2004, dans l'affaire HALL, du nom de l'un des agents de voyage qui avait engagé une procédure de « class action » contre des compagnies aériennes américaines et européennes, dont Air France et KLM, en les accusant d'entente illicite en vue de réduire les commissions perçues sur la vente des titres de transport.

Une procédure fondée sur les mêmes griefs, introduite par une cinquantaine d'agents de voyage agissant à titre individuel, contre les mêmes compagnies aériennes, reste pendante devant le Tribunal Fédéral du District Nord de l'Ohio. Toutefois, compte tenu du faible nombre des agents de voyage en cause dans cette procédure, les enjeux financiers pour la Compagnie sont peu significatifs. Aucune provision n'a été constituée dans le cadre de cette procédure.

Dans l'affaire IAP Intermodal, société de droit américaine, concernant une prétendue contrefaçon de trois brevets par plusieurs compagnies aériennes dont Air France, un jugement mettant hors de cause la Compagnie a été rendu le 17 octobre 2005 par le Tribunal Fédéral du District Est du Texas. Ce litige n'avait pas donné lieu à la constitution de provisions.

Dans le litige opposant la société Servair à ses personnels pour le paiement des heures de repas, toutes les décisions rendues à ce jour par les Tribunaux ont débouté de leurs demandes les personnels concernés. Une seule procédure, impliquant 255 salariés, reste pendante devant le Conseil des Prud'hommes. Cette action, comme les précédentes est jugée non pertinente par Servair et n'a donc pas donné lieu à la constitution de provisions.

Les sociétés Air France et KLM ainsi que la plupart des compagnies aériennes et des opérateurs cargo importants au niveau mondial, ont fait l'objet le 14 février 2006, d'opérations de visite et de saisie dans le cadre d'une enquête diligentée par la Commission européenne, le Département de la Justice (DOJ) des Etats-Unis et les autorités de la concurrence de certains Etats, concernant d'éventuelles ententes ou pratiques concertées dans le secteur du fret aérien. La société Skyteam Cargo dont Air France est actionnaire, a fait l'objet des mêmes investigations.

Air France-KLM ainsi que les sociétés Air France et KLM apportent leur coopération à cette enquête.

A la suite de ces investigations plus de quarante procédures dites de « class action » ont été engagées au 31 mars 2006 par des expéditeurs de fret à l'encontre d'Air France-KLM, d'Air France et de KLM ainsi que des autres opérateurs cargo. Les demandeurs allèguent l'existence entre transporteurs aériens de fret, d'ententes illicites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, dans la fixation des tarifs de fret incluant les diverses surcharges que ces transporteurs perçoivent. Ils réclament en conséquence à ces transporteurs outre le remboursement de frais d'avocats, des dommages et intérêts d'un montant non encore déterminé, ainsi que des indemnités d'un montant triple à ces dommages et intérêts. Des démarches en vue d'obtenir la centralisation des procédures devant un Tribunal fédéral unique ont été entreprises par les demandeurs. Air France et KLM entendent s'opposer fermement à ces demandes.

A ce stade, la Compagnie n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de l'enquête diligentée par les autorités de la concurrence et des contentieux civils, ni sur le montant des pénalités financières et des dommages et intérêts auxquels ces procédures sont susceptibles d'aboutir.

A la connaissance de la Compagnie, il n'existe pas de/d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat et le patrimoine du Groupe.

## 36. Parties liées

### 36.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les administrateurs détiennent moins de 0,05% des droits de vote.

Les avantages accordés aux trois principaux dirigeants se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Avantages à court terme	2,9	2,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,2
	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>

Le montant des jetons de présence, se rapportant à l'exercice clos le 31 mars 2005, versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,6 million d'euros.

### 36.2. Transactions avec les autres parties liées

Les montants cumulés des transactions réalisées avec les autres parties liées pour les exercices clos les 31 mars 2006 et 2005 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Actif</b>		
Créances client (net)	114	90
Autres débiteurs courants	-	-
Autres actifs non courants	8	14
	<b>122</b>	<b>104</b>

#### **Passif**

Dettes fournisseurs	128	120
Autres dettes courantes	-	32
Autres dettes à long terme	93	92
	<b>221</b>	<b>244</b>

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Chiffre d'affaires	281	394
Redevances aéronautiques et autres loyers	(571)	(570)
Autres charges externes	(209)	(268)
"Passenger service"	(91)	(37)
Autres	(19)	(16)
	<b>(609)</b>	<b>(497)</b>

Dans le cadre de son activité, le Groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques dont notamment le ministère de la Défense, Aéroport de Paris (ADP), la Direction Générale de

l'Aviation Civile. Air France – KLM considère que les transactions, effectuées avec ces tiers, ont été conclues à des conditions normales et courantes. Les principales transactions concernent :

#### **Aéroport de Paris (ADP)**

- Des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments
- Des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'Etat.

Pour les exercices clos le 31 mars 2006 et 31 mars 2005, les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 500 millions d'euros et 446 millions d'euros.

#### **Ministère de la Défense**

Air France – KLM a conclu des contrats avec le Ministère de la Défense français concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le Chiffre d'Affaires relatif à cette activité représente 110 millions d'euros au 31 mars 2006 contre 139 millions d'euros au 31 mars 2005.

#### **Direction Générale de l'Aviation Civile.**

Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du ministère des Transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. A ce titre, la DGAC facture à Air France – KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 98 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 contre 112 millions d'euros pour l'exercice précédent.

#### **Transactions avec les entreprises mises en équivalence**

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec des entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment d'Amadeus GTD (devenue WAM Acquisition). Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006, le montant des transactions avec Amadeus GTD représente pour le groupe un produit de 68 millions d'euros (contre 100 millions d'euros au titre de l'exercice précédent) et une charge de 177 millions d'euros (contre 226 millions au titre de l'exercice précédent). Le groupe a également réalisé des opérations avec la société Martinair. Le chiffre d'affaires résultant de l'activité avec Martinair s'élève à 26 millions d'euros au 31 mars 2006 contre 60 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. De plus, le groupe acquiert des services auprès de Martinair dont le coût total s'établit à 35 millions d'euros au 31 mars 2006 contre 70 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Air France – KLM a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec les autres entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment de Heathrow Cargo Handling, Alpha Airport Plc et Air Chef. Le montant des opérations réalisées avec ces sociétés n'est pas significatif pour les exercices clos le 31 mars 2006 et 2005.

## **37. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

### **37.1. Acquisitions de filiales et participations**

Les sorties nettes de trésorerie relatives à l'acquisition de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Trésorerie décaissée pour les acquisitions	(58)	(69)
Trésorerie des entités acquises	-	575
<b>Sortie nette de trésorerie</b>	<b>(58)</b>	<b>506</b>

- **Au 31 mars 2006**

La trésorerie décaissée pour les acquisitions comprend principalement la souscription à l'augmentation de capital d'Alitalia pour un montant de 25 millions d'euros, à l'acquisition de titres KLM pour un montant de 13 millions d'euros, de titres Aero Maintenance Group (AMG) pour un montant de 12 millions d'euros et Airlinair pour un montant de 4 millions d'euros.

- **Au 31 mars 2005**

Les acquisitions de filiales et participations correspondent principalement à la trésorerie de KLM à la date d'acquisition pour un montant de 575 millions d'euros et à l'acquisition de titres d'autocontrôle pour un montant de 32 millions d'euros.

Une participation complémentaire a été prise dans les sociétés Servair et Air Chef pour des montants respectifs de 3 et 4 millions d'euros.

## 37.2. Cessions de filiales

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Trésorerie encaissée lors des cessions	35	109
Trésorerie des entités cédées	-	-
<b>Entrée nette de trésorerie</b>	<b>35</b>	<b>109</b>

- **Au 31 mars 2006**

La trésorerie encaissée lors des cessions est constituée principalement de la cession de titres d'auto-contrôle à hauteur de 22 millions d'euros et de la participation dans la société Air Austral pour un montant de 9 millions d'euros.

- **Au 31 mars 2005**

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations correspondent principalement à la cession de la participation dans Amadeus France pour un montant total de 91 millions d'euros, des remboursements de capital social par AFPL (5 millions d'euros) et par Opodo (4 millions d'euros).

## 37.3. Trésorerie

La trésorerie ressortant dans le tableau de flux de trésorerie est constituée des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>		
<b>Au 31 mars</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 946	2 047
Concours bancaires	(102)	(262)
<b>Trésorerie</b>	<b>2 844</b>	<b>1 785</b>

## 38. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il ne s'est produit aucun événement postérieur à la clôture.

## 39. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2006 ou postérieurement, décrites ci-dessous, n'ont pas été adoptées par le Groupe :

- L'amendement à l'IAS 19 sur les écarts actuariels, les régimes groupe et les informations à fournir, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- L'amendement à l'IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- L'amendement à l'IAS 39 sur l'option de juste valeur, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- L'amendement à l'IAS 39 sur la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures, applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- La norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- L'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location », applicable pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## 40. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2006

Le périmètre comprend 143 sociétés intégrées globalement et 27 sociétés mises en équivalence.

### 40.1. Sociétés intégrées globalement

	Activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle
AIR FRANCE SA	Multiactivité	France	100	100
KLM N.V.	Multiactivité	Pays Bas	97	49
AIR FRANCE SERVICES LTD	Passage	Royaume-Uni	100	100
BRIT AIR	Passage	France	100	100
CITY JET	Passage	Irlande	100	100
CYGNIFIC (UK) LIMITED	Passage	Royaume-Uni	97	49
CYGNIFIC B.V.	Passage	Pays Bas	97	49
FREQUENCE PLUS SERVICES	Passage	France	100	100
IAS ASIA INCORPORATED	Passage	Philippines	97	49
IASA INCORPORATED	Passage	Philippines	97	49
ICARE	Passage	France	100	100
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES EUROPE LIMITED	Passage	Royaume-Uni	97	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES LIMITED	Passage	Royaume-Uni	97	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES OFFSHORE LIMITED	Passage	Royaume-Uni	97	49
INTERNATIONAL MARINE AIRLINE SERVICES LIMITED	Passage	Royaume-Uni	97	49
INTERNATIONAL MARINE AIRLINE SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY	Passage	Etats-Unis	97	49
KLM CITYHOPPER B.V.	Passage	Pays Bas	97	49
KLM CITYHOPPER UK LTD	Passage	Royaume-Uni	97	49
KLM GROUND SERVICES LIMITED	Passage	Royaume-Uni	97	49
KLM LUCHTVAARTSCHOOL B.V.	Passage	Pays Bas	97	49
REGIONAL COMPAGNIE AERIENNE EUROPEENNE	Passage	France	100	100
SOCIETE D'EXPLOITATION AERONAUTIQUE	Passage	France	100	100
SOCIETE NOUVELLE AIR IVOIRE	Passage	Côte d'Ivoire	39	76
STICHTING STUDENTENHUISVESTING VliegVeld EELDE	Passage	Pays Bas	97	49
AIR FRANCE PARTNAIRS LEASING NV	Cargo	Antilles Néerlandaises	45	45
BLUE CROWN B.V.	Cargo	Pays Bas	97	49
CSC INDIA	Cargo	Inde	97	49
ROAD FEEDER MANAGEMENT B.V.	Cargo	Pays Bas	97	49
SODEXI	Cargo	France	60	60
AIR FRANCE INDUSTRIE US	Maintenance	Etats-Unis	100	100
CRMA	Maintenance	France	100	100
EUROPEAN PNEUMATIC COMPONENT OVERHAUL AND REPAIR (EPCOR) B.V.	Maintenance	Pays Bas	97	49
GUANGZHOU HANGXIN AVIONICS CO. LTD	Maintenance	Chine	41	80
HANGXIN HITECH RESOURCES HOLDING LTD	Maintenance	Chine	41	80
HARBIN HANGXIN AVIONICS CO. LTD	Maintenance	Chine	41	80
KLM UK ENGINEERING LIMITED	Maintenance	Royaume-Uni	97	49
LYON MAINTENANCE	Maintenance	France	100	100
REENTON DEVELOPMENT LIMITED	Maintenance	Chine	51	51
SHANGHAI HANGXIN AERO MECHANICS CO. LTD	Maintenance	Chine	41	80
ACNA	Autres	France	98	100
ACSAIR	Autres	France	50	51
AEROFORM	Autres	France	98	100
AEROSUR	Autres	France	98	100
AFRIQUE CATERING	Autres	France	50	51
AIR FRANCE FINANCE	Autres	France	100	100
AIR FRANCE FINANCE IRELAND	Autres	Irlande	100	100
AIR UK (JERSEY) LIMITED	Autres	Royaume-Uni	97	49
AIR UK LEASING LIMITED	Autres	Royaume-Uni	97	49
AIRCRAFT MAINTENANCE AMSTERDAM B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
AIRGO B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
AIRPORT MEDICAL SERVICES B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
ALL AFRICA AIRWAYS	Autres	Maurice	51	51
AMA HOLDING B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING BEHEER B.V.	Autres	Pays Bas	58	49
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING C.V.	Autres	Pays Bas	70	49
AQUILA INVEST B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BASE HANDLING	Autres	France	98	100
BLUE YONDER II B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BLUE YONDER IX B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BLUE YONDER X B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BLUE YONDER XI B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BLUE YONDER XII B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BLUE YONDER XIII B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BLUE YONDER XIV B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
BRUNEAU PEGORIER	Autres	France	93	95
CELL K16 INSURANCE COMPANY	Autres	Iles anglo-normandes	97	0
CENTRE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	Autres	France	98	100
CULIN'AIR PARIS	Autres	France	55	56

	Activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle
DAKAR CATERING	Autres	Sénégal	49	50
ETS EQUIPMENT TECHNO SERVICES	Autres	Pays Bas	97	49
EUROPEAN CATERING SERVICES	Autres	Etats-Unis	98	100
GIE JEAN BART	Autres	France	10	10
GIE SCHIPHOL	Autres	France	100	100
GIE SERVCENTER	Autres	France	98	100
GIE SURCOUF	Autres	France	100	100
HEESWIJK HOLDING B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
INTERNATIONALE FINANCIERING EN MANAGEMENT MAATSCHAPPIJ B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
JET CHEF	Autres	France	98	100
KES AIRPORT EQUIPMENT FUELLING B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KES AIRPORT EQUIPMENT LEASING B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLEUR INVEST B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM AIRLINE CHARTER B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM CATERING SERVICES SCHIPOL B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM EQUIPMENT SERVICES B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM FINANCIAL SERVICES B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM FLIGHT CREW SERVICES GMBH	Autres	Allemagne	97	49
KLM HEALTH SERVICES B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM INTERNATIONAL CHARTER B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM INTERNATIONAL FINANCE COMPANY B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM OLIEMAATSCHAPPIJ B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
KLM UK HOLDINGS LIMITED	Autres	Royaume-Uni	97	49
KLM UK LIMITED	Autres	Royaume-Uni	97	49
KROONDUIF B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
LYON AIR TRAITEUR	Autres	France	98	100
MALI CATERING	Autres	Mali	70	99
MARTINIQUE CATERING	Autres	France	91	93
MAURITANIE CATERING	Autres	Mauritanie	25	51
MICOPA B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
OCCABOT BEHEER B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
O'FIONNAGAIN HOLDING COMPANY LIMITED	Autres	Irlande	100	100
ORION-STAETE B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
ORLY AIR TRAITEUR	Autres	France	98	100
OUAGA CATERING SERVICE	Autres	Burkina Faso	98	100
PASSERELLE	Autres	France	98	100
PELICAN	Autres	France	100	100
PHK FREIGHT SERVICES B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
PMAIR	Autres	France	50	51
PRESTAIR	Autres	France	98	100
PYRHELIO-STAETE B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
QUASAR-STAETE B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
RIGEL-STAETE B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
ROSC LIMITED	Autres	Royaume-Uni	97	49
SERVAIR	Autres	France	98	98
SERVAIR SATS	Autres	Singapour	50	51
SERVANTAGE	Autres	France	98	100
SKYCHEF	Autres	Seychelles	54	55
SKYLOGISTIC	Autres	France	98	100
SOCIETE IMMOBILIERE AEROPORTUAIRE	Autres	France	98	100
SOGRI	Autres	France	95	97
SORI	Autres	France	49	50
SPECIAL MEALS CATERING	Autres	France	98	100
SPICA-STAETE B.V.	Autres	Pays Bas	97	49
TAKEOFF 1 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 10 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 11 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 12 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 13 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 14 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 15 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 16 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 2 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 3 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 4 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 5 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 6 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 7 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 8 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TAKEOFF 9 LIMITED	Autres	Irlande	100	100
TRANSAVIA AIRLINES BV	Autres	Pays Bas	97	49
TRANSAVIA AIRLINES C.V.	Autres	Pays Bas	97	49
TRAVEL INDUSTRY SYSTEMS B.V.	Autres	Pays Bas	97	49

	Activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle
UILEAG HOLDING COMPANY LIMITED	Autres	Irlande	100	100
WEBLOK B.V.	Autres	Pays Bas	97	49

## 40.2. Sociétés mises en équivalence

	Activité	Pays	% d'intérêt	% de contrôle
FINANCIÈRE LMP	Passage	France	20	20
AEROMAINTEENANCE GROUP (AMG)	Maintenance	Etats-Unis	39	39
SHANGDONG XIANGYU AERO-TECHNOLOGY SERVICES LTD	Maintenance	Chine	8	20
SINGAPORE HANGXIN AVIATION ENG. PTE	Maintenance	Singapour	12	30
SPAIRLINERS	Maintenance	France	50	50
AIR CHEF	Autres	Italie	49	50
ALPHA AIRPORTS GROUP PLC	Autres	Royaume-Uni	26	27
BAAN TARA DEVELOPMENT LTD	Autres	Thaïlande	97	49
BAAN TARA HOLDING LTD	Autres	Thaïlande	97	49
FLYING FOOD CATERING	Autres	Etats-Unis	48	49
FLYING FOOD MIAMI	Autres	Etats-Unis	48	49
FLYING FOOD SAN FRANCISCO	Autres	Etats-Unis	43	44
FLYING FOOD SERVICES	Autres	Etats-Unis	48	49
HEATHROW CARGO HANDLING	Autres	Royaume-Uni	50	50
INTERNATIONAL AEROSPACE MANAGEMENT COMPANY S.C.R.L.	Autres	Italie	20	20
KENYA AIRWAYS LIMITED	Autres	Kenya	26	26
LOGAIR	Autres	France	49	50
LOME CATERING SA	Autres	Togo	17	35
MACAU CATERING SERVICES	Autres	Chine	17	34
MARTINAIR HOLLAND N.V.	Autres	Pays Bas	50	49
SEREP	Autres	Sénégal	38	39
SERVAIR EUREST	Autres	Espagne	34	35
SESAL	Autres	Gabon	39	40
TEAMTRACKERS SA	Autres	France	49	49
TEAMTRACKERS SRO	Autres	République Tchèque	49	49
TOGA	Autres	Etats-Unis	25	25
WAM ACQUISITION	Autres	Espagne	23	23



## **NOTE DE TRANSITION AUX NORMES IFRS**

Cette note détaille les principaux impacts du passage aux normes comptables internationales sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004, les divergences avec les principes français antérieurement appliqués, ainsi que les effets sur la variation des capitaux propres 2004-05, le bilan au 31 mars 2005 et le compte de résultat 2004-05.

Conformément à ce qui avait été indiqué dans la première communication sur les impacts chiffrés du passage aux normes IAS-IFRS, les données financières présentées ci-après ont été ajustées de façon mineure par rapport à celles présentées initialement.

Ces ajustements s'expliquent principalement par :

- la prise en compte des dernières mises à jour normatives en terme d'interprétation des normes existantes;
- la finalisation des travaux de valorisation du bilan d'acquisition lié à l'intégration de KLM;
- la finalisation de la validation des retraitements relatifs aux contrats de maintenance;
- et des reclassements de comptes, notamment au bilan.

Enfin, comme mentionné dans la note 3.17.1, les plans de retraite néerlandais doivent généralement faire l'objet d'une couverture de financement minimale (Minimum Funding Requirements « MFR »). Des questions sont apparues quant au fait que ce MFR affecte la reconnaissance du surplus des fonds de pension qui pourrait être reconnu conformément à la norme IAS 19, et donc, comment le Groupe pourrait enregistrer certains surplus des fonds de pension de KLM dans ses états financiers consolidés. S'agissant de l'inscription au bilan de la valeur du surplus des fonds de pension, la norme IAS 19 peu précise sur ce point est sujette à interprétation. Au regard de cette situation, notamment pour le traitement comptable de certaines sociétés du Groupe KLM, l'IFRIC, organe technique de l'IASB (International Accounting Standards Board) en charge de l'interprétation des normes a été saisi.

Dans sa note de transition publiée avec les comptes semestriels au 30 septembre 2005, le Groupe avait décidé à l'occasion de la valorisation des actifs, passifs et passifs éventuels du groupe KLM acquis le 4 mai 2004, de « geler » la reprise en résultat de la fraction de l'écart d'acquisition négatif attaché à ce surplus.

Bien que l'IFRIC n'ait à ce jour pas encore rendu ses conclusions définitives, le Groupe a arrêté sa position comptable dans ses comptes IFRS au 31 mars 2005 et a reconnu les surplus des fonds de pension constitués par le groupe KLM en totalité au bilan. Ceci a eu pour conséquence la détermination d'un nouvel écart d'acquisition négatif et la reprise en résultat sur la période 2004-05 de la totalité de l'écart d'acquisition négatif.

Le cadre réglementaire appliqué ainsi que les options de première application sont décrits en note 3.

## 1. Passage des capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004 – principes comptables français / IFRS

<i>En millions d'euros</i>	<i>Note</i>
<b>Capitaux propres part du Groupe – normes françaises (publié au 1<sup>er</sup> avril 2004)</b>	<b>4 062</b>
<b>Ajustements passage aux normes IFRS :</b>	
Valorisation des immobilisations corporelles .....	<b>a</b> (740)
Engagements de retraite .....	<b>b</b> (20)
Regroupements d'entreprises .....	<b>c</b> -
Impôt différé sur TSDI .....	<b>d</b> (80)
Impôt différé sur réserves distribuables de sociétés mises en équivalence .....	<b>e</b> (4)
Périmètre de consolidation – contrôle exclusif .....	<b>f</b> (58)
Périmètre de consolidation – influence notable .....	<b>g</b> (24)
Autres retraitements .....	<b>h à m</b> (2)

Impôts différés sur les retraitements ci-dessus .....	n	245
<b>Capitaux propres part du Groupe – normes IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004 .....</b>		<b>3 379</b>
Intérêts minoritaires – normes françaises (publié) .....		23
Impact des ajustements IFRS .....		64
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé – normes IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004.....</b>		<b>3 466</b>

### **Première application des normes d'information financière internationales :**

#### *(a) Valorisation des immobilisations corporelles :*

En application des principes comptables français, toutes les immobilisations corporelles étaient comptabilisées au coût historique et évaluées selon la méthode du coût amorti.

Pour l'établissement du bilan d'ouverture, la norme IFRS 1 offre la possibilité d'évaluer une immobilisation corporelle à sa juste valeur (*Fair Value*), et d'utiliser celle-ci en tant que coût présumé à la date de transition.

Compte tenu d'une part de l'acquisition récente du groupe KLM pour lequel la juste valeur a été retenue dans le cadre de la procédure de valorisation du bilan d'acquisition, et d'autre part de la parité euro/dollar US qui a évolué sensiblement entre la date d'acquisition des appareils et la date d'adoption du référentiel IFRS, le Groupe a utilisé cette option. Les avions du groupe Air France pour lesquels la juste valeur a été retenue ont fait l'objet d'évaluations individuelles par des experts indépendants.

L'application de cette option a un impact avant effet d'impôt de (740) millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004.

#### *(b) Engagements de retraite*

Dans le cadre de l'établissement des comptes selon les principes comptables français, les écarts actuariels constatés au titre de la valorisation des engagements de retraite étaient amortis sur la durée moyenne de vie active résiduelle des personnels concernés dès lors que ceux-ci excédaient la plus grande des deux valeurs suivantes :

- a. 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations, et
- b. 10% de la juste valeur des éventuels actifs de régime.

A l'occasion de la première application des normes internationales, la norme IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser dans le bilan d'ouverture la totalité des écarts actuariels non encore reconnus à la date de transition.

La comptabilisation des écarts actuariels dans le cadre de l'option offerte par IFRS 1 a eu un impact avant effet d'impôt de (20) millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004.

#### *(c) Regroupements d'entreprises*

Le Groupe a choisi d'exercer l'option offerte par la norme IFRS 1 qui pour un premier adoptant permet de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* » pour les opérations antérieures à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Aucune incidence sur les capitaux propres d'ouverture n'a de ce fait été comptabilisée.

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, mais font l'objet d'un test périodique de perte de valeur (au minimum une fois par an).

### **Impôts différés**

#### *(d) Titres subordonnés à durée indéterminée*

En application de la norme IAS 12, le Groupe a conclu sur la nécessité de comptabiliser, un impôt différé passif correspondant au gain réalisable lorsque l'instrument financier arrivera à échéance. L'impact de la prise en compte de cet impôt différé se traduit par une diminution des capitaux propres de 80 millions d'euros au 1<sup>er</sup> avril 2004.

*(e) Réserves distribuables de sociétés mises en équivalence*

La norme IAS 12 impose la constitution d'un impôt différé sur les réserves non distribuées des sociétés mises en équivalence.

Un impôt différé passif a donc été constaté notamment sur les réserves non distribuées de la société Amadeus GTD pour un montant de (4) millions d'euros prélevé sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004.

**Périmètre de consolidation**

*(f) Contrôle exclusif*

Selon les principes comptables français, le contrôle exclusif était établi lorsqu'une société était détenue à plus de 50%.

Selon la norme IAS 27, lorsque le contrôle exclusif, à savoir « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités », est démontré malgré un pourcentage des droits de vote inférieur à 50%, l'entité doit être consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe a estimé qu'il exerçait un contrôle de fait sur sa filiale Air France Partners Leasing (AFPL) et a consolidé cette entité selon la méthode de l'intégration globale (antérieurement mise en équivalence), éliminant ainsi les opérations intra groupe pour leur totalité et non plus à hauteur de la quote-part du pourcentage de détention. De ce fait, la société a enregistré une réduction des capitaux propres de 58 millions d'euros, avant effet d'impôt, au 1<sup>er</sup> avril 2004.

*(g) Influence notable*

Selon les principes comptables français, l'influence notable sur une entité était présumée lorsque le pourcentage de détention des droits de vote de cette entité atteignait 20%. Toutefois, lorsque l'influence notable n'était pas exercée, la société pouvait être exclue du périmètre de consolidation y compris lorsque ce seuil était atteint.

Cette possibilité d'exclusion n'existe pas dans la norme IAS 28, le Groupe a donc inclus dans son périmètre de consolidation les entités Opodot et TOGA. L'impact sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004 ressort à (24) millions d'euros avant effet d'impôt.

**Autres retraitements**

*(h) Immobilisations corporelles*

La norme IAS 16 « *Immobilisations corporelles* » impose la comptabilisation de tous les rabais, remises et ristournes obtenus et raisonnablement imputables en réduction du prix d'acquisition des immobilisations corporelles.

Pour quelques immobilisations comptabilisées, dans le bilan d'ouverture, au coût historique amorti, le Groupe a déduit de leur coût d'acquisition des réductions comptabilisées, selon les principes comptables français, en subventions au compte de résultat lors de leur versement. Ce retraitement conduit à diminuer les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004 de 25 millions d'euros, avant effet d'impôt.

La norme IAS 23 « *Coûts d'emprunt* » permet la capitalisation d'intérêts intercalaires pour les immobilisations dont l'installation en vue de l'utilisation nécessite une période longue de préparation. Cette méthode était appliquée prospectivement par le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> avril 1997, selon les principes comptables français. L'application des normes IFRS étant rétrospective, le Groupe a intégré, au 1<sup>er</sup> avril 2004, aux immobilisations corporelles, acquises avant le 1<sup>er</sup> avril 1997 et comptabilisées dans le bilan d'ouverture au coût historique amorti, des intérêts

intercalaires. Ce retraitement conduit à augmenter les capitaux propres de 11 millions d'euros, avant effet d'impôt, au 1<sup>er</sup> avril 2004.

*(i) Echanges de slots*

Le Groupe a conclu une série d'accords avec des compagnies aériennes afin d'échanger certains de ses slots d'été et d'hiver, qu'il n'entend pas utiliser, contre d'autres. Cet échange d'actifs similaires comporte également une rémunération en numéraire. Selon les principes comptables français, le Groupe a comptabilisé la totalité du gain résultant de l'échange au 31 mars 2004, considérant que toutes les incertitudes liées au calendrier et à la résolution des conditions suspensives concernant l'échange des slots d'hiver étaient assurées au-delà du doute raisonnable.

Selon les normes IFRS, le Groupe a considéré que le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des slots n'était pas encore atteint pour l'échange des slots d'hiver et de ce fait a différé au 1<sup>er</sup> avril 2004 la comptabilisation d'un gain avant effet d'impôt de 20 millions d'euros.

*(j) Contrats de location*

Selon les principes comptables français, le Groupe Air France considérait un contrat de location comme un contrat de location financement uniquement dans le cas où le contrat de location prévoyait une option d'achat à un prix intéressant.

L'application de la norme IAS 17 « Contrats de location » a entraîné la requalification d'un nombre réduit de contrats de location en contrats de location-financement. Cette requalification s'est traduite par une augmentation de 18 millions d'euros, avant effet d'impôt, des capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004.

*(k) Provisions pour restitution*

Les engagements relatifs à l'entretien de certains avions attendus à la date de fin de contrat étaient reconnus en charges au moment où les coûts devenaient certains, en application des principes comptables français. Selon la norme IAS 37, ils donnent lieu à la constitution d'une provision dès la mise en service. Par ailleurs, il a été tenu compte de l'actualisation des provisions long terme, interdites en normes françaises. L'impact cumulé avant effet d'impôt ressort à (7) millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> avril 2004.

*(l) Frais de dépôt de marques*

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de dépôt de marques ne remplissent pas les critères de définition d'un actif, et ont donc été annulés pour un montant de (8) millions d'euros avant effet d'impôt.

*(m) Provisions statistiques*

L'application par le Groupe de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », interdit la comptabilisation de provisions basées sur des statistiques. Ceci a conduit le Groupe à enregistrer un ajustement, avant effet d'impôt, de 15 millions d'euros dans les capitaux propres IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2004.

*(n) Impôts différés sur les retraitements*

L'effet d'impôt sur les retraitements inclus dans le passage des capitaux propres entre les principes comptables français et les normes IFRS a été calculé en appliquant à l'ajustement avant impôt le taux d'imposition applicable lorsque ledit ajustement a un impact fiscal. Le taux d'imposition applicable est le taux supposé applicable au moment du reversement de la différence temporaire selon le pays d'imposition où s'effectuera ce reversement.

## 2. Rapprochement de la variation des capitaux propres de l'exercice 2004-05

Le tableau ci-dessous présente les incidences sur les capitaux propres d'ouverture ainsi que sur le résultat de la période 2004/2005 des retraitements liés à la mise en place des normes IFRS .

<i>En millions d'euros</i>	Note	1 <sup>er</sup> avril 2004	Résultat 2004-05	Augmen- tation de capital	Autres	31 mars 2005
<b>Capitaux propres part du Groupe – normes françaises (publié) .....</b>						
		<b>4 062</b>	<b>351</b>	<b>768</b>	<b>(20)</b>	<b>5 161</b>
<b>Ajustements IFRS</b>						
Valorisation des immobilisations corporelles .....	(a)	(740)	89			(651)
Engagements de retraite .....		(20)	71			51
Impôt différé sur TSDI .....		(80)	(7)			(87)
Impôt différé sur réserves distribuables .....	(b)	(4)	(41)			(45)
Périmètre de consolidation – contrôle exclusif .....	(c)	(58)	38			(20)
Périmètre de consolidation – influence notable .....	(d)	(24)	11			(13)
Écarts d'acquisition .....	(e)		36			36
Écart d'acquisition négatif – KLM .....	(f)		1 279			1 279
Paiement fondé sur des actions .....	(g)		(69)		69	-
Reconnaissance d'incorporels – KLM .....	(h)		(15)			(15)
Abandon de la valeur résiduelle - KLM .....	(i)		(23)			(23)
Autres retraitements .....		(2)	(5)		3	(4)
Impact d'impôt différé sur les retraitements ci-dessus .....		245	(5)			240
<b>Capitaux propres part du Groupe – normes IFRS .....</b>		<b>3 379</b>	<b>1 710</b>	<b>768</b>	<b>52</b>	<b>5 909</b>
Intérêts minoritaires – normes françaises (publié) .....		23	7		35	65
Impact des ajustements IFRS sur les intérêts minoritaires .....		64	(21)		3	46
<b>Total des capitaux propres – normes IFRS .....</b>		<b>3 466</b>	<b>1 696</b>	<b>768</b>	<b>90</b>	<b>6 020</b>

Les principaux retraitements sont décrits ci-après :

### Valorisation des immobilisations corporelles

#### (a) Flotte du groupe Air France

L'application de l'option offerte par IFRS1 de valoriser les immobilisations corporelles à la juste valeur en date de transition (cf 1.a) a engendré l'ajustement des dotations aux amortissements.

L'impact sur le résultat de l'exercice 2004 -05 s'élève, avant effet d'impôt, à 89 millions d'euros.

### Réserves distribuables des sociétés mises en équivalence

#### (b) Impôts différés sur réserves distribuables

L'impôt différé constaté sur les réserves distribuables (cf 1.e) a été ajusté sur la période 2004-05 en raison de l'opération de LBO de la société Amadeus GTD initiée sur l'exercice et engendrant un changement de taux

d'imposition. La revalorisation de cet impôt sur la période se traduit par une charge complémentaire de 41 millions d'euros.

### **Périmètre de consolidation**

#### *(c) Périmètre de consolidation - contrôle exclusif*

La société AFPL a cédé, à des sociétés extérieures au Groupe Air France-KLM, deux avions au cours de la période pour lesquels des plus values de cession internes avaient été neutralisées dans le bilan d'ouverture (cf 1.f). Ces cessions génèrent une externalisation de ces plus values antérieurement qualifiées d'intra-groupe à hauteur de 38 millions d'euros, avant effet d'impôt, sur le résultat de l'exercice.

#### *(d) Périmètre de consolidation - influence notable*

Au 31 mars 2005, les titres Opendo détenus à la fois par Air France et KLM ne sont plus mis en équivalence. La participation du Groupe Air France-KLM est devenue inférieure à 20% suite à une augmentation de capital à laquelle le Groupe n'a pas souhaité participer. Air France-KLM considère ne plus avoir d'influence notable sur cette participation. Jusqu'au 30 juin 2004, les titres Opendo étaient mis en équivalence en normes IFRS. Ce retraitement se traduit par un impact de 11 millions d'euros avant effet d'impôt sur le résultat de la période.

### **Regroupements d'entreprises**

#### *(e) Écarts d'acquisition au 1<sup>er</sup> avril 2004*

Les écarts d'acquisition en application de la norme IFRS 3 ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur annuellement.

L'impact des annulations des amortissements de l'exercice pratiqués en référentiel français sur le résultat net de l'exercice 2004-05 s'élève, avant effet d'impôt, à 36 millions d'euros.

#### *(f) Écart d'acquisition négatif - KLM*

L'unique regroupement d'entreprises intervenu depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004 concerne le rapprochement avec le groupe KLM réalisé au 1<sup>er</sup> mai 2004.

Le traitement comptable d'un écart d'acquisition négatif préconisé selon le référentiel français est sa reprise en résultat sur la période estimée des retours économiques attendus liés au regroupement.

La norme IFRS 3 impose la reconnaissance intégrale et immédiate de cet écart d'acquisition négatif en résultat.

L'impact sur le résultat net de l'exercice 2004-05 s'élève à 1 279 millions d'euros.

### **Paiements fondé sur des actions**

#### *(g) Offre Réserve aux Salariés (ORS)*

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, le Groupe applique celle-ci pour les plans d'achats d'actions/stock-options attribués après le 7 novembre 2002.

Les plans d'options de souscription et d'achats d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des plans. Cette juste valeur est estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues.

Concernant le plan ORS (cf 27.2), entré en vigueur le 21 février 2005, compte tenu qu'il n'existait aucune condition de service postérieure à la date d'attribution de ce plan, l'intégralité de la charge d'un montant de (69) millions d'euros correspondant à la valorisation des avantages reçus évalués à leur juste valeur a été constatée en résultat au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 (la contrepartie a été comptabilisée en réserves).

## **Immobilisations incorporelles et corporelles de KLM**

### *(h) Actifs incorporels*

Certains actifs incorporels (fichiers clients) valorisés selon IFRS 3 dans le cadre de la valorisation du bilan d'entrée de KLM ont une durée de vie définie (entre 5 et 12 ans). Ils sont donc amortis sur cette durée d'utilité estimée. La reconnaissance des éléments incorporels en principes comptables français n'était pas admise en présence d'écart d'acquisition négatif.

L'impact de cet amortissement ressort, avant effet d'impôt, à (15) millions d'euros sur le résultat net de l'exercice 2004-05.

### *(i) Actifs corporels*

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la durée d'utilité de la flotte du Groupe a été revue pour être portée à 20 ans, sans valeur résiduelle.

Ce changement de durée et de modalité d'amortissement a un impact, avant effet d'impôt, sur le résultat net de (23) millions d'euros pour l'exercice 2004-05.

### 3. Rapprochement normes françaises / normes IFRS du bilan au 31 mars 2005

En millions d'euros

ACTIF	Comptes publiés	Valorisation des immobilisations corporelles	Engagements de retraite	TSDI	Impôts différés sur réserves distribuables	Périmètre de consolidation	Ecart d'acquisition	Reconnaissance d'incorporels	Autres Retraitements	Impact d'impôt différé sur les retraitements	Reclassements	Bilan IFRS
<b>ACTIF NON COURANT</b>												
Goodwill	83						16				106	205
Autres immobilisations incorporelles	159						18	-15	386		-111	437
Immobilisations aeronautiques	10 917	-651				39			84		5	10 394
Autres immobilisations corporelles	1 837								58			1 895
Titres mis en équivalence	564					-9	2		13		7	577
Actifs de pension			72						494		1 201	1 767
Autres actifs financiers	548			94		-11			331		151	1 113
Impôts différés	97					-5			4	218	-174	140
Autres débiteurs									51		285	336
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>14 205</b>	<b>-651</b>	<b>72</b>	<b>94</b>		<b>14</b>	<b>36</b>	<b>-15</b>	<b>1 421</b>	<b>218</b>	<b>1 470</b>	<b>16 864</b>
<b>ACTIF COURANT</b>												
Autres actifs financiers											654	654
Stocks et encours	389								-7			382
Créances clients	2 272					1			-1			2 272
Créances d'impôt société										5	1	6
Autres débiteurs courants	2 001								-37		-995	969
Valeurs mobilières de placement	2 254										-605	1 649
Disponibilités	386					13					-1	398
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>7 302</b>					<b>14</b>			<b>-45</b>	<b>5</b>	<b>-946</b>	<b>6 330</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 507</b>	<b>-651</b>	<b>72</b>	<b>94</b>		<b>28</b>	<b>36</b>	<b>-15</b>	<b>1 376</b>	<b>223</b>	<b>524</b>	<b>23 194</b>

En millions d'euros

PASSIF	Comptes publiés	Valorisation des immobilisations corporelles	Engagements de retraite	TSDI	Impôts différés sur réserves distribuables	Périmètre de consolidation	Ecart d'acquisition	Reconnaissance d'incorporels	Autres Retraitements	Impact d'impôt différé sur les retraitements	Reclassements	Bilan IFRS
Capital	2 290											2 290
Primes d'émission et de fusion	390									-6		384
Actions d'auto contrôle											-19	-19
Réserves et résultat	2 490	-651	51	-87	-45	-33	1 315	-15	-27	246	10	3 254
Ecart de conversion	-9										9	
<b>CAPITAUX PROPRES (PART GROUPE)</b>	<b>5 161</b>	<b>-651</b>	<b>51</b>	<b>-87</b>	<b>-45</b>	<b>-33</b>	<b>1 315</b>	<b>-15</b>	<b>-27</b>	<b>240</b>		<b>5 909</b>
Intérêts minoritaires	65					34			12			111
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>5 226</b>	<b>-651</b>	<b>51</b>	<b>-87</b>	<b>-45</b>	<b>1</b>	<b>1 315</b>	<b>-15</b>	<b>-15</b>	<b>240</b>		<b>6 020</b>
Provisions et avantages du personnel	2 265		21				-1 279		467		42	1 516
Dettes financières	8 268			87		16			522		-1 004	7 889
Impôts différés passif	81			87	45				291	-17	-174	313
Autres créiteurs						11			213		257	481
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>10 614</b>		<b>21</b>	<b>174</b>	<b>45</b>	<b>27</b>	<b>-1 279</b>		<b>1 493</b>	<b>-17</b>	<b>-879</b>	<b>10 199</b>
Provisions									26		98	124
Dettes financières				7					27		1 010	1 044
Dettes fournisseurs	1 905								-3		-1	1 901
Titres de transport émis non utilisés	1 656								16		-16	1 656
Dettes d'impôt société											8	8
Autres créiteurs	2 106								-168		42	1 980
Concours bancaires											262	262
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>5 667</b>			<b>7</b>					<b>-102</b>		<b>1 403</b>	<b>6 975</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>21 507</b>	<b>-651</b>	<b>72</b>	<b>94</b>		<b>28</b>	<b>36</b>	<b>-15</b>	<b>1 376</b>	<b>223</b>	<b>524</b>	<b>23 194</b>

Les colonnes présentées ci-dessus synthétisent les ajustements passés en application des normes IFRS et décrites ci-avant à l'occasion du rapprochement des capitaux propres.

Les colonnes « reclassements » concernent essentiellement:

le classement des créances, immobilisations, provisions et dettes entre partie courante et non courante

la décompensation des dépôts et cautionnements liés aux locations-financements d'avions en application de la norme IAS 1.



4. Rapprochement normes françaises / normes IFRS du compte de résultat 2004-05

	Publié normes françaises	Valorisation des immobilisations corporelles	Engagements de retraite	TSDI	Impôts différés sur réserves distribuables	Périmètre de consolidation	Ecarts d'acquisition	Paiements fondés sur des actions	Reconnaissance d'incorporels	Autres Retraitements	Impact d'impôt différé sur les retraitements	Reclassements	Normes IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>19 078</b>									<b>(86)</b>		<b>(14)</b>	<b>18 978</b>
Autres produits de l'activité										0		5	5
Charges externes	(10 687)					13				82		(37)	(10 629)
Frais de personnel	(5 922)		71					(69)		13		(87)	(5 994)
Impôts et taxes	(226)									1			(225)
<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>2 243</b>												
Autres produits et charges d'exploitation	(1 746)	66				(4)	18		(15)	(39)		135	(1 585)
<b>Résultat d'Exploitation Courant</b>	<b>497</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>(69)</b>	<b>(15)</b>	<b>(29)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>550</b>
Charges de restructuration	(21)									1		20	0
Cessions de filiales et participations	67									0		(67)	0
Cession de matériel aéronautique		23								(2)		(2)	19
Autres produits et charges non courants										(48)		52	4
Ecarts d'acquisition négatifs							1 279			0		75	1 354
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>		<b>89</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1 297</b>	<b>(69)</b>	<b>(15)</b>	<b>(78)</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>1 927</b>
Résultat financier	(219)					11				(15)		(7)	(230)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>324</b>	<b>89</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>1 297</b>	<b>(69)</b>	<b>(15)</b>	<b>(93)</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>1 697</b>
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	73					(4)	3			1			73
Amortissements des écarts d'acquisition	58						15			0		(73)	0
<b>Résultat de l'ensemble consolidé avant impôt</b>	<b>455</b>	<b>89</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>1 315</b>	<b>(69)</b>	<b>(15)</b>	<b>(92)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 770</b>
Impôts	(96)			(7)	(41)	11				5	(5)		(133)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>													<b>0</b>
Résultat net des activités non poursuivies										59			59
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>359</b>	<b>89</b>	<b>71</b>	<b>(7)</b>	<b>(41)</b>	<b>27</b>	<b>1 315</b>	<b>(69)</b>	<b>(15)</b>	<b>(28)</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>1 696</b>
<sup>a</sup> Part du Groupe	351	89	71	(7)	(41)	49	1 315	(69)	(15)	(28)	(5)	0	1 710
<sup>a</sup> Intérêts minoritaires	(8)					22				0			14

